

RÉSEAU NATIONAL DES ACTEURS DES DÉMARCHES TEMPORELLES

Temporelles 2010 **Actes du colloque**

Les aménagements urbains temporels :
plaidoyer pour un urbanisme sensible



HYPOTHÈSE D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DARCY À DIJON EN 2013 © ATELIER A. PETER.

14 et 15 octobre 2010 à Dijon

Tempo Territorial

Hôtel du Département - Direction de la citoyenneté - Quai Jean-Moulin - 76101 Rouen Cedex 1
Tél. : 02 35 03 57 77 - Email : tempoterritorial@yahoo.fr - Site Internet : tempoterritorial.free.fr

Tempo Territorial

Réseau national des acteurs des démarches temporelles

Les temps et les rythmes des individus et des territoires se diversifient, éclatent ou se désynchronisent sous l'effet de l'évolution des modes de vies.

Les politiques temporelles des collectivités territoriales ont pour objectif de diagnostiquer ces phénomènes temporels, d'ouvrir des concertations sur ces « questions de temps » et de mettre en place **des services innovants ou des horaires adaptés** afin de privilégier une meilleure articulation des temps de vies (personnelle, familiale, professionnelle, sociale...).

Depuis sa création en 2004, Tempo Territorial, réseau national des acteurs des démarches temporelles, réunit des collectivités, des associations, des organisations scientifiques, des entreprises, etc. Association à but non lucratif, elle a pour objet de **favoriser l'échange, le partage, l'apprentissage, la mutualisation, la coopération, entre acteurs des démarches temporelles territoriales**, de manière à :

- **accompagner les acteurs** des territoires dans leurs démarches temporelles, dans le contexte de transformations et d'évolutions des rythmes, des temps de la vie moderne ;
- **intégrer la dimension temporelle**, à des échelles pertinentes, dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement, du développement économique, des transports, de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs, des services..., et sensibiliser les acteurs de ces politiques territoriales publiques et privées ;
- **construire un lieu de capitalisation**, un centre de ressources et d'innovations sur les enjeux temporels et favoriser l'échange de bonnes pratiques, en termes de sensibilisation, d'analyse méthodologique, d'organisation de la concertation, de mise en œuvre d'actions concrètes, de représentations cartographiques, de communication...
- **permettre le débat public** à l'échelle locale, nationale et européenne sur les pratiques temporelles entre pouvoirs publics, entreprises, habitants, salariés, usagers et leurs représentants.

Tempo Territorial organise plusieurs fois par an des **séminaires et journées d'échanges**, à partir des expériences locales et des travaux de groupes thématiques.

Coordination : Sophie Koenig,
Chantal Trouwborst, Dominique Royoux
avec le concours des membres
du réseau *Tempo Territorial*

Document transcrit par la société UBIQUS

OUVERTURE 04

- Chantal TROUWBORST
Conseillère municipale déléguée aux temps urbains, Ville de Dijon
- Dominique ROYOUX
Président de Tempo Territorial

INTRODUCTION : LES APPORTS DES POLITIQUES TEMPORELLES 06

- Ulrich MÜCKENBERGER
Professeur et Chercheur au Centre de politique du droit européen, Université de Brême

LE TEMPS DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 08

- **La prise en compte des temporalités à travers l'EcoPLU**
Pierre PRIBETICH, Adjoint délégué à l'urbanisme et au PLU, Ville de Dijon
- **Le chrono-aménagement : les conséquences des politiques tarifaires des transports. Étude du Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART)**
André GERVAIS, Adjoint délégué à l'équipement urbain, à la circulation et aux déplacements, Ville de Dijon
- **Le temps dans les écoquartiers : une approche en Nord-Pas de Calais**
Benoît GUINAMARD, Chargé de mission à la Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Évaluation, Conseil Régional du Nord-Pas de Calais

USAGES TEMPORELS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS 15

- **Réarticuler le spatial et le temporel**
Catherine GABRIEL, Adjointe déléguée à la politique des temps, Ville de Brive-la-Gaillarde
- **Les usages et leurs temporalités dans la programmation de l'espace public : l'exemple de la dalle Philippeville et du Jardin de Ville (Grenoble)**
Marie-Christine COUIC, Urbaniste Sociologue et Docteure en sciences pour l'ingénieur, Institut d'Urbanisme de Grenoble
- **Les équipements et modes de vie à Plaine Commune, mutualisation des équipements publics**
Danièle VIGIER, Chargée de mission urbanisme, Communauté d'agglomération Plaine Commune
- **Les écoles élargies : quinze années de mutualisation d'équipements scolaires aux Pays-Bas**
Christine BAAIJENS, Manager Research, groupe Déhora Consultancy, Amsterdam
- **La construction d'indicateurs spatio-temporels d'accessibilité à des équipements et services**
Anne-Marie MONOMAKHOFF, Directrice de la Mission étude et prospective, Conseil Général de Gironde

TRAVERSÉE NOCTURNE 23

- **Évaluation de la traversée nocturne**

EXEMPLES EUROPÉENS DE POLITIQUES TEMPORELLES 25

- **Introduction**
Catherine COUTELLE, Députée de la Vienne
- **La mise en œuvre des politiques temporelles à Turin et le fonctionnement de leur Bureau des temps**
Vittorio SOPETTO et Marisa CORTESE, Direction Temps et horaires, programme « Plus d'espace, plus de temps », Ville de Turin
- **La mise en œuvre des politiques temporelles à Barcelone**
Montserrat CALVO VALLVERDU et Carme CARRERA ESCUDER, Responsables du programme « Concertation et participation », Ville de Barcelone
- **Spatio-temporalité, mobilité : le positionnement de Dijon dans le Grand Est, insertion dans les flux européens**
José ALMEIDA, Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dijon

QUEL RÔLE POUR L'EUROPE ? 30

- **La résolution portant sur le développement des politiques temporelles (dans le cadre du développement de la cohésion sociale) adoptée le 16 mars 2010 en Conseil de l'Europe**
Ulrich MÜCKENBERGER, Rapporteur du Conseil de l'Europe
- **La constitution d'un réseau européen**
- **Synthèse et conclusion**
Dominique ROYOUX, Président de Tempo Territorial

ANNEXES 34

OUVERTURE

Chantal TROUWBORST
Conseillère municipale déléguée aux temps urbains,
Ville de Dijon

Dominique ROYOUX
Président de Tempo Territorial

Chantal TROUWBORST

Chers amis, « On a tort de dire que le temps c'est de l'argent puisque dans le temps l'or loge... » Bon courage aux traducteurs !! C'est sur ce clin d'œil, que l'on doit à Tristan Bernard, que je vous souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Bienvenue à vous, amis dijonnais qui vous êtes aventurés sur des itinéraires un peu compliqués par les travaux de notre futur tram. Bienvenue à vous amis de l'hexagone, attirés par la beauté de nos côtes (côte d'or, côte de nuits, côte de Beaune...). Bienvenue enfin à vous chers amis européens, qui avez fait le déplacement depuis l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne, et la Pologne, intéressés par le réseau Tempo Territorial ainsi que par la place de Dijon dans le Grand Est.

De l'Europe, il en sera très largement question durant ces deux journées.

Dijon accueille les Temporelles, car cela s'inscrit dans le cadre des actions et de la démarche de notre association. J'en veux pour illustration, ce lieu dans lequel nous sommes réunis aujourd'hui : le Grand Dijon. C'est le lieu idéal, pour un thème idéal : celui de l'urbanisme temporel.

En effet, ce lieu est tout à fait emblématique de ce qui se passe à Dijon. Je veux parler de la mutualisation des espaces et des services entre Dijon et le Grand Dijon, entre la Ville et son Agglomération. Et la mutualisation est un des axes principaux de la politique des temps de la ville.

Ce lieu est symbolique aussi par son histoire : en effet nous sommes ici dans une ancienne caserne, la Caserne Heudelet, réaménagée en janvier 2005 pour accueillir entre autres le siège de la Communauté de l'agglomération dijonnaise. C'est l'une des 9 emprises militaires libérées qui vont offrir l'opportunité de nouveaux quartiers à urbaniser.

Mutualisation des espaces et des services, effervescence urbanistique comme enjeu, de tout cela il sera question aujourd'hui.

Voilà pourquoi je tiens à remercier ici François Rebsamen, Sénateur Maire de Dijon et Président du Grand Dijon et Dominique Royoux, Président de l'Association Tempo Territorial, d'avoir accepté que cette 7ème édition des Temporelles ait lieu à Dijon parce que, vous le voyez bien, l'urbanisme est un réel enjeu pour notre ville et un champ de réflexions et d'échanges pour notre association.

À Dijon en 2008, la décision de faire exister les politiques temporelles est née de la volonté du maire. Nous avons choisi d'appeler la délégation dont j'ai la charge : Temps Urbains. Nous étions déjà au cœur de la problématique des politiques temporelles. Car les Temps Urbains cela évoque à la fois l'urbanisme et l'urbanité. L'urbanisme c'est-à-dire l'aménagement du cadre de vie de la cité. L'urbanité c'est cette politesse du partage des usages, du mieux vivre ensemble, le respect des différents temps sociaux, des rythmes de vie des enfants, des étudiants, des familles, des hommes et des femmes qui travaillent.

Depuis 2008 nous avons déjà fait un bon bout de chemin temporel. Quatre exemples pour illustrer mes propos : Le Temps de la nuit, Le Temps des familles, Le Temps des services publics et Le Temps de l'urbanisme.

Le Temps de la nuit. Nous voulons concilier la ville qui travaille avec la ville qui dort et la ville qui s'amuse. Nous avons ainsi initié, avec différents partenaires, le dispositif HARMOnuits. HARMOnuits vise à renforcer les actions en matière de lutte contre les discriminations et les nuisances nocturnes : bruits excessifs, risques liés à la consommation d'alcool ou de drogue. Une charte à destination des établissements de nuit, restaurants, bars est mise en place depuis juillet 2009. Très prochainement, une charte analogue va être signée avec les Associations étudiantes organisatrices d'événements.

Deuxièmement, Le Temps des familles. Par exemple, le rythme de l'enfant qui est au cœur de nos préoccupations. Pour eux, nous avons étendu l'offre de garde lors de la pause déjeuner. Ce dispositif propose aux parents qui le souhaitent de venir chercher leurs enfants à l'école jusqu'à 12 h 30, au lieu des 11 h 50 habituels, ou de les déposer à partir de 13 h 30, au lieu de 13 h 50. Rythme de vie de l'enfant, rythme de vie des parents. Ils peuvent maintenant récupérer, au lieu de les laisser à l'école par impossibilité d'être là à l'heure de la sortie. Cette souplesse permet de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, de pouvoir déjeuner en famille, tout en apportant une réponse à la saturation des restaurants scolaires.

Pour ce qui concerne Le Temps des services publics, nous avons permis que la bibliothèque adulte centre-ville (la Nef) soit également ouverte lors de la pause méridienne. Il ne s'agit pas de vouloir une ville qui fonctionnerait 24/24 et 7/7. Nous poursuivons cette réflexion sur les horaires d'ouverture des bibliothèques municipales car elle répond au double objectif d'élargir la diversité des publics fréquentant les bibliothèques et de mieux adapter les horaires aux usages.

Enfin, pour le Temps de l'urbanisme : c'est l'inscription du Temps dans notre Plan local d'urbanisme, le PLU, que nous avons voulu ECO PLU. En effet, Dijon, « ville verte » est déjà une réalité. En faire la référence écologique en France et en Europe est une priorité. C'est en 2009, à l'occasion de l'élaboration de l'EcoPLU, que la mission Temps Urbains s'est rapprochée des services de planification du Grand Dijon pour inscrire le temps dans cet outil. Pierre Pribetich vous expliquera dans quelques instants comment obligation est faite désormais, aux aménageurs, pour le dire rapidement, de prendre en compte les temporalités inscrites dans le document d'urbanisme.

Je ne vais pas dresser ici un catalogue exhaustif des actions sur lesquelles nous travaillons, car en tant que « gardienne du Temps », je me dois de respecter mon propre temps de parole. Et, comme on le remarque souvent, ceux qui sont en retard sont de bien meilleure humeur que ceux qui ont dû les attendre, et je ne voudrais pas fâcher Dominique Royoux qui va me succéder à ce micro.

Je conclus, non sans remercier mes collègues élus qui nous ont fait l'amitié de venir. Et surtout un grand merci à toutes les personnes qui ont travaillé avec nous à la réussite de ces deux journées. Je m'empresse de passer la parole à Dominique Royoux, président de Tempo Territorial.

Cependant, comme tu le sais bien Dominique, « On a toujours assez de temps quand on en fait un bon usage » (et ça c'est du Goethe !).

Bienvenue à Dijon et Bonnes Temporelles à tous.

Dominique ROYOUX

Bonjour à tous. Je me réjouis d'être avec vous pour cette septième édition des Temporelles. Il s'agit d'une manifestation d'importance pour notre association. Elle nous permettra en effet de franchir un cap grâce à toutes les publications qui seront proposées pendant ces deux jours de travail. Les politiques temporelles ont en effet abordé de nombreux nouveaux thèmes depuis quelque temps. La dernière édition de la revue Territoires, publication de référence, reconnaît notre travail. Par ailleurs, cette septième édition des Temporelles, qui porte sur les aménagements urbains, nous permettra de renouveler notre regard sur ce thème difficile à aborder. En effet, la temporalité des projets urbains diffère de la temporalité de la vie quotidienne, sujet que nous avons le plus souvent examiné. J'ai cependant la conviction que l'aménagement urbain ne doit pas rester une affaire de spécialistes.

Les temporalités reviennent sur le devant de la scène dans l'actualité. En témoigne cette récente publication du philosophe et sociologue allemand Hartmut Rosa, *Une Critique sociale du temps*, qui aborde la question de l'accélération du temps. Tempo Territorial l'invitera prochainement. La réforme des retraites constitue un autre exemple patent de l'actualité des politiques

temporelles, avec l'insuffisante prise en compte du temps de l'éducation et du temps des femmes dans la loi proposée. Je vous invite à lire à ce sujet l'excellente tribune publiée dans *Le Monde* par Catherine Coutelle et Marylise Lebranchu.

Ce regain d'intérêt pour les temporalités nous invite à nous pencher avec encore plus d'ardeur sur la question du temps dans l'aménagement urbain, sur les usages successifs et partagés de l'espace, cette « malléabilité de l'espace » souvent évoquée par Luc Gwiazdzinski, l'un des membres fondateurs de Tempo Territorial. Cette nouvelle manière d'appréhender l'urbanisme remet en cause le *zoning* par la mutualisation, par le regroupement et rejoint le thème de la densification qui s'inscrit comme un principe fondateur dans ce nouveau modèle des territoires polycentriques en émergence.

Je remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette manifestation, notamment Chantal Trouwborst et Sophie Koenig. Merci aussi à tous les intervenants qui ont fait l'effort d'aborder ce sujet nouveau, et particulièrement aux intervenants étrangers. Merci enfin aux traducteurs.

Je vous présente les excuses de Mao Peninou de la Ville de Paris, de nos amies de Dunkerque et de Lyon.

Nous parlerons demain, lors de notre Assemblée générale, des chantiers de notre association qui souhaite approfondir son ancrage européen et aborder de nouvelles thématiques. Nous nous entretiendrons notamment de la question des indicateurs temporels. Je vous invite également à lire toutes les réflexions menées autour de la ville lente dans la région Poitou-Charentes.

Les Temporelles ne doivent pas être seulement un colloque mais un temps d'échanges et de rencontres. Merci à tous et bon travail.

Chantal TROUWBORST

Lorsque j'ai commencé à m'intéresser aux temps urbains, j'ai souvent entendu ce prénom : Ulrich. J'ai aujourd'hui l'honneur de vous présenter Ulrich Mückenberger, qui fut notamment professeur de droit social, de droit du travail et de droit européen à la faculté des sciences sociales et des sciences économiques de Hambourg et directeur de recherche au Centre d'études internationales de Hambourg. Il s'intéresse aux relations professionnelles européennes, au droit du travail et à la gestion des temps sociaux dans la ville. Il a créé et préside la Société allemande pour les politiques du temps. Il est également l'initiateur des politiques temporelles à Hambourg et du premier Bureau des Temps à Brême dès le milieu des années 90. Il a joué un rôle important dans la diffusion de ces politiques via le réseau Eurexcter, en liaison avec Jean-Yves Boulin, chercheur au CNRS et Sandra Bonfiglioli, professeur au Politecnico de Milan, spécialisée dans les chronotopies urbaines. Ulrich a participé à de nombreux colloques, dont celui de Cerisy en 2002 pour EQUAL. Nous sommes donc très heureux de pouvoir aujourd'hui partager sa grande expérience.

INTRODUCTION : LES APPORTS DES POLITIQUES TEMPORELLES

Ulrich MÜCKENBERGER
**Professeur et Chercheur au Centre de Politique
du Droit Européen, Université de Brême**

Merci à Chantal pour cette introduction très chaleureuse.

Je suis très honoré de vous présenter mes vingt ans d'expérience en matière de politique temporelle en Europe. J'avais préparé une intervention d'une demi-heure mais je m'aperçois que je ne dispose que d'un quart d'heure. Toutefois, vous pourrez consulter l'intégralité de ma contribution en lisant l'article que j'ai rédigé en français pour un livre publié en mémoire de Yota Kravaritou, une célèbre professeur hellénique de droit du travail européen. J'en confierai un exemplaire à Tempo Territorial.

Mon intervention a pour but de cerner à quel point les politiques temporelles locales peuvent conduire empiriquement à une amélioration de la qualité de vie. Les effets des politiques temporelles n'ont pas encore été suffisamment évalués. Ces politiques ne peuvent être efficaces que via l'émergence d'un nouveau type de gouvernance qui ne se construirait pas aux dépens de certaines des parties impliquées (employeurs, employés et usagers). J'ai également cherché à savoir quelles sont les conditions à remplir pour atteindre ce but.

Les caractéristiques scientifiques de cette évaluation sont les suivantes :

- évaluation *summative* des effets (et non *formative* des processus) ;
- évaluation qualitative et non quantitative ;
- évaluation exploratoire et non représentative ;
- évaluation fondée sur une hypothèse (théorie non étayée) ;
- codification MAXQDA.

Elle a été menée à bien sur la base de six études de cas approfondies. Il s'agissait d'abord de trois jardins d'enfants : l'un privé orienté vers les politiques temporelles, l'autre public et orienté vers le temps de travail, le troisième orienté vers les besoins des entreprises. Les trois autres projets évalués concernaient des services : un grand magasin et une assurance-maladie d'entreprise, tous deux orientés vers le temps de travail, et un centre de services pour les citoyens, relativement en avance en matière de politique temporelle. Dans les jardins d'enfants, les politiques évaluées portaient sur l'extension des heures d'ouverture jusqu'à 19 heures 30 ou 20 heures 30, l'introduction de schémas de gardes flexibles, etc. Dans les trois autres cas, il s'agissait également d'extension ou d'adaptation des horaires d'ouverture des services pour mieux satisfaire la clientèle, combinées avec une autogestion des heures de travail par les salariés. Dans le cas du centre de services pour les citoyens, une ouverture le samedi était en outre expérimentée, accompagnée d'un plan de formation pour les salariés et d'horaires de travail flexibles.

Deux principes fondamentaux sous-tendent toutes les mesures réalisées autour de ces politiques temporelles. Tout d'abord, le principe *uno actu* qui caractérise les services à la personne dans la société post-industrielle : le prestataire et l'utilisateur doivent agir en co-présence. Cela crée des contraintes mais aussi des opportunités de co-production, notamment dans les domaines de la santé ou de l'éducation. Le deuxième principe découle de l'extension des relations industrielles qu'impliquent ces politiques. Les utilisateurs forment le troisième pôle de la relation de production du service, aux côtés de l'employeur et des employés. Cela exige une réciprocité accrue – ou une empathie réciproque - dans la perception et la perspective des acteurs impliqués. Il s'agit de la capacité et de la disponibilité de chaque acteur à percevoir les enjeux temporels des autres, à les contextualiser, c'est-à-dire à les mettre en relation avec ses propres enjeux et à rechercher une solution négociée et équitable pour tous les acteurs concernés en cas de conflit.

Pour réaliser cette évaluation, nous avons mené de nombreux entretiens ouverts avec toutes les parties prenantes (management, usagers, salariés). Nous les avons interrogés de manière croisée pour savoir comment les utilisateurs des politiques temporelles avaient perçu les contraintes de temps des salariés et l'inverse. Cette méthode exigeait que l'on donne une voix aux utilisateurs. Si les salariés sont représentés par des pairs élus, les utilisateurs sont souvent anonymes et dispersés. Par ailleurs, l'évaluation subjective des politiques temporelles devrait théoriquement être réalisée avant et après la mesure, ce qui était impossible avec les usagers. Nous avons donc émis une hypothèse contra-factuelle en demandant aux usagers d'imaginer la situation antérieure, en l'absence de mesure temporelle.

Nous avons ainsi pu définir cinq critères qui permettent de jauger l'amélioration de la qualité de vie par les politiques temporelles :

- être capable de définir soi-même comment employer son temps ;
- ne pas être discriminé en termes d'utilisation du temps ;
- ne pas sentir que son temps est déprécié socialement (le chômeur ou la personne âgée jouissent de plus de temps, mais il est socialement déprécié) ;
- être capable de développer une culture du temps qui nous est propre ;
- avoir des opportunités de temps partagés et collectifs.

Ces cinq éléments constituent un résumé scientifique de la notion de qualité de vie temporelle.

Pour conclure, je vous livre très rapidement les résultats de l'évaluation des six cas que nous avons observés. Dans les trois jardins d'enfants, les utilisateurs en sortaient gagnants, sans que les salariés soient perdants. Dans l'un des cas, le rapport s'est même avéré gagnant/gagnant. Pour les autres services, le résultat affichait par deux fois le rapport neutre/gagnant et il s'est révélé gagnant/gagnant pour le centre de services pour citoyens. Les salariés, particulièrement ceux qui travaillaient le samedi, se montraient très satisfaits de ces évolutions, contrairement aux perceptions premières des syndicats.

Pour ces cas étudiés, nous pouvons donner une preuve évidente – mais non représentative – qu'il existe une relation directe entre service orienté politique temporelle et augmentation de la qualité de vie quotidienne. Les heures de service favorables aux usagers ne nuisent pas structurellement aux intérêts des salariés. Il n'est pas nécessaire de libéraliser et de déréguler le temps et les conditions de travail pour améliorer la qualité du service. Il s'agit plutôt de créer des conditions de réciprocité temporelle entre usagers et prestataires des services temporels. Cette conclusion s'oppose donc à la dérégulation et à l'ouverture 24 heures sur 24 prônées par certains.

Chantal TROUWBORST

Merci d'avoir pointé l'intérêt des politiques temporelles sur les temps sociaux. Demain, vous interviendrez sur une résolution européenne en faveur des politiques temporelles qui sera adoptée la semaine prochaine par le Conseil de l'Europe.

Je vous présente maintenant Pierre Pribetich, adjoint au Maire de Dijon, délégué à l'urbanisme et au PLU. Il est également Premier Vice-Président du Grand Dijon, référent pour l'habitat, l'urbanisme, le renouvellement urbain, le SCOT, l'écologie urbaine et la politique contractuelle. L'exposé de Pierre Pribetich vise à nous expliquer de quelle manière prendre en compte la temporalité dans un document d'urbanisme tel que le PLU de Dijon. Cette expérience fait figure de première au niveau national.

La prise en compte des temporalités à travers l'EcoPLU

Pierre PRIBETICH

Adjoint délégué à l'urbanisme et au PLU, Ville de Dijon

Je commencerai par saluer l'ensemble de mes collègues élus, les chercheurs, universitaires, urbanistes et sociologues, les experts des différents territoires européens comme ceux de Turin ou de Barcelone. Je remercie Ulrich Mückenberger d'avoir rappelé certains points méthodologiques essentiels aux politiques temporelles, le principe *uno actu* et la nécessité d'obtenir un résultat gagnant/gagnant.

Horloge ! dieu sinistre, effrayant, impassible,

Dont le doigt nous menace et nous dit : « Souviens-toi ! »

Souviens-toi que le Temps est un joueur avide

Qui gagne sans tricher, à tout coup ! c'est la loi.

En rappelant ces quelques vers extraits du poème « L'Horloge » inclus dans le recueil *Les Fleurs du Mal* de Charles Baudelaire, je voudrais souligner à la fois la nécessité de prendre en compte la politique temporelle dans la réflexion urbaine et l'obligation de rester humbles face à cette ambition.

Aujourd'hui, nos concitoyens adoptent de nouveaux modes de vie qui créent de nouveaux rythmes urbains, auxquels les choix urbanistiques effectués dans les années 60 ne conviennent plus. Cette époque de l'après-Seconde Guerre mondiale nous a malheureusement laissé en héritage une ville bâtie sur des repères négatifs. Cet urbanisme se voulait très fonctionnaliste et cloisonné dans ses réponses. Aujourd'hui nous devons passer d'un urbanisme de normes à un urbanisme de projet.

La politique des temps urbains doit être au cœur de nos stratégies car elle doit permettre de concilier trois volets.

• le développement durable

Pour que cette approche soit économique (ville multifonctionnelle), sociale (ville solidaire) et environnementale (ville réversible, multi-usage des lieux), il s'agit avant tout de remettre l'homme au cœur des politiques urbaines avec la promotion d'une ville équilibrée et humaniste.

• la dimension spatiale

Le philosophe dijonnais Gaston Bachelard définissait ainsi le temps : « *Le temps n'a qu'une réalité, celle de l'Instant. Autrement dit, le temps est une réalité resserrée sur l'instant et suspendue entre deux néants* ». Aussi nous avons souhaité inscrire l'agglomération dans différentes dimensions : celle de la métropole Rhin-Rhône autour de l'arrivée d'une LGV qui reliera en 2011 Dijon à Mulhouse en 57 minutes. La LGV opérera une contraction de l'espace puisqu'il faudra moins de temps pour atteindre Besançon depuis la gare de Dijon (20 minutes) que pour traverser l'agglomération dijonnaise. Notre agglomération s'inscrit également dans l'espace du SCOT qui structurera notre territoire jusqu'en 2020.

• la mobilité

Celle-ci structure l'espace à tous les niveaux et doit guider notre réflexion.

Ces enjeux urbains qui comprennent la maîtrise des déplacements, les notions de compacité, d'intensité et de densité urbaines, la gestion économe des ressources, la mixité sociale et fonctionnelle, doivent favoriser la cohésion sociale et l'écologie urbaine en plaçant le temps au cœur des préoccupations.

L'EcoPLU a intégré ces temporalités au niveau de son Projet d'aménagement et de développement durable. Il définit un carré magique dont les quatre côtés sont les suivants :

- la ville mobile ;
- la ville évolutive ;
- la ville mosaïque ;
- la ville environnementale.

Dans l'EcoPLU, le projet fixe la norme, et non le contraire.

Je souhaite maintenant vous donner quelques exemples de l'intégration dans l'aménagement urbain de cette composante spatio-temporelle.

Nous prônons tout d'abord la mixité des fonctions urbaines à l'échelle du quartier afin d'y réimplanter des activités, pour éviter les déplacements inutiles, pour favoriser les micro-centralités, pour réhabiliter les modes doux de déplacement et notamment la marche à pied.

L'EcoPLU prévoit l'accessibilité des services et des équipements à la personne en les couplant aux modes doux de déplacements. Il intègre également la notion d'intermodalité pour assurer une ville mobile où la voiture ne sera pas l'unique mode de déplacement efficace.

Il s'agit aussi de recomposer la ville sur elle-même pour recentrer l'activité dans l'espace de proximité, en favorisant la ville des courtes distances comme les Romains l'avaient déjà compris en leur temps.

Plus nouveau, l'EcoPLU ambitionne de créer des espaces de mixité sociale et générationnelle. Tous les quartiers doivent être accessibles à la population sans discriminations liées aux revenus, à l'âge ou à la catégorie sociale.

Nous affectionnons également le développement du ré-usage des lieux et de la mutualisation des équipements. Une ville évolutive et attractive doit pouvoir s'adapter aux nouveaux usages qui émanent des changements continus de notre société. L'exemple de la réutilisation des sites militaires désaffectés l'illustre. Ici, à la caserne Heudelet, 17 millions d'euros ont permis de construire un élément de centralité administrative.

Pour créer une ville plus solidaire, nous avons d'abord mesuré la mixité sociale quartier par quartier via le nombre de logements sociaux et constaté que leur taux variait de 2 à 67 %. Pour rééquilibrer cette situation, nous favorisons le logement locatif et l'accession abordable dans les quartiers déficitaires en logements sociaux et encourageons l'accession libre dans les quartiers surdotés.

L'EcoPLU vise également le développement d'une ville active, mobile et accessible reposant sur les courtes distances. Dijon a pu conserver une trame de quartiers intéressante. Cette physiologie historique de la ville s'oppose aux choix des années 70, au modèle de la ville du tout-voiture. Nous voulons donc utiliser cette centralité pour mieux faire circuler les flux, en s'inspirant du modèle rhénan d'organisation. D'où notre projet d'un réseau de tramway de 20 kilomètres, articulé avec les autres modes de transports et les points nodaux comme la gare.

À l'image des mosaïques de Ravenne ou de la basilique euphrasienne de Pore, en Istrie, qui à partir de petits morceaux créent des images au pouvoir évocateur exceptionnel, nous souhaitons construire une ville de la micro-centralité. Elle délaisse les flux vers la centralité pour favoriser les flux internes aux micro-quartiers où se trouve le maximum de services favorables à l'utilisateur comme au producteur.

Comme le disait le célèbre architecte Franck Lloyd Wright : « *La simplicité, c'est l'harmonie parfaite entre le beau, l'utile et le juste* ». J'y ajouterai le temps. Autour de la caserne Heudelet par exemple, nous projetons la construction d'un quartier avec différentes fonctionnalités administratives, des logements mais aussi la présence de la *Compagnie des 26 000 couverts* (artistes de rue).

Je voudrais terminer en disant ceci : la ville doit bouger, évoluer, se régénérer. Notre devoir en tant qu'élus de passage, c'est de placer l'humain au centre du projet urbain. La ville est d'abord faite pour ses habitants. Le modèle des années 60 a induit des rejets par rapport aux urbanités. Il faut redonner à la population envie de vivre la ville, envie de vivre en ville, en profitant du temps.

Chantal TROUWBORST

Pourquoi est-il si difficile d'introduire les politiques temporelles dans les documents d'urbanisme ?

Pierre PRIBETICH

Dans un urbanisme de normes, tel qu'il s'est pratiqué depuis l'après-guerre, il est difficile de codifier le temps car les normes conduisent à des réponses mécaniques et déterministes. L'introduction des notions temporelles dans les documents d'urbanisme ne peut exister que sur la base d'un urbanisme de projet. Il s'agit de donner de la liberté aux concepteurs, aux urbanistes et aux sociologues pour qu'ils puissent avec les experts, les habitants, les élus et les aménageurs intégrer les notions d'intensité et de temporalité urbaines. Le point d'équilibre de cet urbanisme malléable reste difficile à trouver.

Dominique ROYOUX

Pour faire le lien entre ce que vous prônez à travers l'EcoPLU et le triangle employé/employeur/usager dont parlait Ulrich

Mückenberger, je souhaiterais savoir quelles sont les méthodes de concertation que vous avez employées pour élaborer votre document d'urbanisme ?

Pierre PRIBETICH

Pierre Lerch, Véronique Vacher, Laurent Dessay et Anne Berthommier, mes collaborateurs techniques au Grand Dijon, ont peut-être utilisé le principe *uno actu* sans le savoir. Nous nous sommes interrogés collectivement pour savoir comment prendre en compte la concertation avec les habitants et les acteurs professionnels. Nous avons donc mis en place des ateliers avec les professionnels, les enfants, la population, pour faire émerger de nouveaux principes. Nous avons notamment réfléchi sur la meilleure façon d'orienter les bâtiments en tenant compte à la fois des nécessités écologiques (luminosité, économies d'énergie) et des contraintes d'alignement très fortes imposées par la trame bâtie historique.

La concertation avec la population fait toujours émerger des contradictions car les habitants sont à la fois propriétaires et voisins. Nos concitoyens s'opposent à l'intensité urbaine. Tous souhaiteraient vivre en centre-ville, dans une maison isolée par un jardin. Or nous savons que la diminution continue du nombre d'habitants par logement nous contraint à construire de plus en plus. La densité urbaine s'impose, alors qu'elle est rejetée par nos concitoyens qui se réfèrent toujours aux modèles initiés par les ZUP des années 70. Il faut donc des logements indépendants, denses, bien isolés, permettant d'utiliser d'autres modes de transports que la voiture. Paradoxalement, le modèle urbain n'est pas accepté en ville, pas plus que dans les zones périurbaine ou rurale, alors même que les villages du Moyen-Âge favorisaient la compacité. Il nous faut casser ce mythe de la maison sur 1 000 mètres carrés de jardin qu'on ne peut plus entretenir à partir d'un certain âge et réhabiliter l'intimité des logements et la qualité des espaces publics sur le long terme.

Ulrich MÜCKENBERGER

Quels ensembles de la population avez-vous consultés ? A mon sens, trois problèmes se posent :

- le problème des habitants moins impliqués dans la participation et/ou moins capables de participer ;
- l'intégration de la voix des populations temporaires ;
- la prise en compte des populations futures pour lesquelles vous concevez ce PLU et dont les intérêts pourraient différer de ceux des populations actuelles.

Thierry HALAY

Responsable du Bureau des temps, Mairie de Paris

Je voulais revenir sur la contradiction évoquée par Pierre Pribetich. Une autre contradiction réside dans le fait que les collectivités doivent maintenir et développer le lien social dans un contexte

de montée des individualismes ou des communautarismes et d'atomisation des demandes selon les groupes sociaux et les moments. Il est important de mettre en œuvre un dialogue évolutif et permanent pour prendre en compte les intérêts de tous et leur variabilité dans le temps. L'urbanisme réversible ou évolutif, ainsi que la mutualisation de certains équipements peuvent faire partie des réponses à cette atomisation des besoins et au principe de réciprocité accrue évoqué par Ulrich Mückenberger. Le développement du numérique modifie également la mobilité en supprimant certains déplacements contraints au profit des déplacements choisis.

Habib MOUFFOKES

Conseiller municipal, Ville de La Rochelle

Je ne peux m'empêcher de remercier notre collègue de sa brillante démonstration. Vous avez parlé de ville multifonctionnelle, solidaire, mosaïque. Les villes riches peuvent sans doute l'envisager, mais comment réussiront les villes pauvres ? Comment financez-vous un projet comme le tramway de Dijon ?

Jean-Yves BOULIN

Chercheur au CNRS

Je remercie également Pierre Pribetich pour son intervention. Le passage de la norme au projet qu'il a maintes fois évoqué me pose toutefois un problème sémantique. Je voudrais m'assurer qu'il ne prône pas la disparition des normes. En effet, dès lors qu'une société favorise trop la dérégulation, elle est touchée par le délitement social.

Pierre PRIBETICH

Au moment de la Révolution, Rousseau et Sieyès se sont opposés, l'un prônant la démocratie participative, l'autre la démocratie représentative. Sieyès l'a emporté et notre démocratie en est encore fortement marquée. Aujourd'hui, on souhaite réintroduire plus de participation dans notre démocratie. Cela suppose que les groupes présents et futurs puissent participer en masse, et pas seulement les associations de lutte contre les projets proposés. Pour générer une participation de qualité, il faut initier une démarche pédagogique qui permette aux citoyens de s'approprier l'urbanisme. Sans cela, la participation ne produit que des réponses pauvres, réduites à l'expertise du quotidien. La formation de nos citoyens s'avère nécessaire et c'est l'une des fonctions de notre Maison de l'Architecture et de l'Environnement. Nous y avons notamment organisé des ateliers avec les enfants pour essayer de dessiner la ville de demain.

À Paris, vous avez résolu la question de la « ville à la campagne » à travers le quartier « Ma Campagne » du vingtième arrondissement. Nous devons suivre cet exemple pour concilier intimité et intensité. L'environnement urbain doit offrir un espace public

de qualité. Cette question complexe interpelle aussi les sociologues. Les architectes doivent intégrer dans leur travail beaucoup plus de critères qu'une simple organisation optimale de l'espace. Je préfère le concept de ville évolutive à celui de ville réversible : il ne s'agit pas de pouvoir modifier la ville du tout au tout mais de pouvoir la faire changer en douceur.

Je suis honoré des remerciements de mon collègue de La Rochelle. De notre côté, nous sommes très admiratifs du quartier de l'Encan. Quant à la question du financement, elle pose de réelles difficultés. Pour produire un urbanisme de qualité, il faut des experts et une population cultivée.

Je rassure Jean-Yves Boulin : passer d'un urbanisme de normes à un urbanisme de projet ne vise nullement à supprimer les normes mais à se libérer de leur emprise pour favoriser une plus grande créativité dans les solutions envisagées.

Je terminerai en rappelant la nécessité de rester humbles face au temps et je citerai Miguel de Cervantès, souvent repris par François Mitterrand : « Il faut donner du temps au temps ».

Chantal TROUWBORST

Je vous présente maintenant André Gervais, notre « Monsieur Tram ». Il est adjoint à la Ville de Dijon délégué à l'équipement urbain, à la circulation et aux déplacements et conseiller communautaire référent en matière de transport en commun en site propre.

Le chrono-aménagement : les conséquences des politiques tarifaires des transports

Étude du Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART)

André GERVAIS

Adjoint délégué à l'équipement urbain, à la circulation et aux déplacements, Ville de Dijon

Le GART a réalisé une étude sur « La gratuité totale dans les réseaux de transports collectifs urbains ». Je vous en présente aujourd'hui les résultats.

La gratuité dans les réseaux de transports urbains existe déjà depuis longtemps puisque 15 % des voyages effectués sur les 115 réseaux urbains observés sont gratuits pour certaines catégories de la population [revenus modestes, scolaires, anciens combattants]. Par ailleurs, plusieurs réseaux proposent des navettes gratuites en centre-ville ou lors d'événements.

Le débat sur la gratuité a été relancé récemment et, en 2008, un certain nombre d'équipes municipales se sont engagées en faveur d'une gratuité totale des transports en commun. La communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne est la première collectivité française de plus de 100 000 habitants à avoir adopté la gratuité sur son réseau. Quinze réseaux pratiquent aujourd'hui la

gratuité, la plupart de petite taille. Seuls Compiègne, gratuit depuis 1975, Aubagne et plus récemment Libourne dépassent une certaine taille critique.

Le schéma traditionnel de financement des transports en commun est le suivant :

- 20 % du coût du transport est payé par les usagers ;
- 45 % par les employeurs via le versement transport ;
- 35 % par les contribuables usagers et employeurs, cette donnée ne se vérifiant plus depuis la suppression de la taxe professionnelle.

La « gratuité » est financée dans certains cas par la fiscalité locale, dans d'autres par le versement transport, sachant que le montant de ce dernier est toutefois limité par la loi.

La plupart des agglomérations justifient la gratuité par trois types d'arguments.

- des arguments sociaux

Le droit à la mobilité, la nécessité de préserver le pouvoir d'achat des ménages et de ne pas faire reposer le coût du transport sur le contribuable (cas du financement par le versement transport) sont invoqués.

- des arguments environnementaux

Il s'agit du report modal de la voiture aux transports en commun.

- des arguments économiques

Ces agglomérations entretenaient des réseaux non utilisés, dont le faible ratio recettes/dépenses oscillait entre 3 et 15 %.

La gratuité a entraîné une augmentation immédiate de la fréquentation de ces réseaux (+ 76 % à Castres, + 250 % à Neuves-Maisons par exemple). Ces pourcentages élevés doivent être relativisés car, la plupart du temps, les bus étaient vides auparavant. L'augmentation de l'insécurité et du vandalisme, crainte par certains, n'a pas été constatée. L'impact de la gratuité sur la baisse du trafic automobile semble nul, même s'il n'a pu véritablement être mesuré dans ces agglomérations non dotées d'un PDU.

L'enquête montre que 21 % des passagers sont des salariés (chiffre identique aux autres réseaux), 48 % des scolaires (contre 50 % dans les autres réseaux), 7 % des personnes âgées (contre 4,5 % habituellement). 53 % des déplacements effectués sur ces réseaux gratuits sont non contraints (contre 25 % ailleurs), 65 % de la clientèle est féminine (contre 53 % ailleurs). La mobilité est donc globalement favorisée par la gratuité. Elle pourrait aussi constituer un outil d'émancipation pour les femmes au foyer, cette dernière analyse restant à étayer.

Les avantages de la gratuité résident donc dans l'accroissement de la fréquentation, l'absence ou la diminution du coût billettique, le meilleur usage des fonds publics. Les inconvénients procèdent du faible report modal de la voiture au bus, alors même que l'on constate un report de la marche à pied vers les bus sur de petites distances (un ou deux arrêts). Par ailleurs, le service ne peut se développer que dans les limites de l'évolution du versement transport ou de l'augmentation de la fiscalité locale. Enfin, lorsque l'augmentation de la fréquentation est telle qu'elle

nécessite un palier d'investissement important, la collectivité ne dispose plus d'aucune ressource supplémentaire. Dans les réseaux des grandes agglomérations, parfois saturés sur certaines lignes, la gratuité ne semble pas envisageable compte tenu du niveau d'investissement supplémentaire exigé.

L'amplitude horaire des quinze réseaux gratuits reste limitée ; elle s'étend au maximum entre 6 heures 30 et 20 heures 30. Or les modes de vie des usagers, notamment les plus défavorisés, engendrent une demande d'extension des horaires de service. À Dijon, le service se termine à 0 heure 30 en semaine et il existe un service de nuit le week-end. La gratuité pose donc la question du niveau de service que l'on peut rendre.

Aucune des AOTU répondante n'envisage aujourd'hui de retour au système payant. De telles mesures sont en effet difficilement réversibles. Toutefois, si la gratuité ne s'accompagne pas de mesures fortes pour contraindre les automobilistes, elle n'engendre pas de résultats en termes de report modal.

L'analyse générale des résultats de l'enquête montre que la gratuité touche peu de réseaux, des réseaux de petite taille où les recettes ne couvraient que très peu les dépenses. La hausse de la fréquentation constatée est due à l'effet prix, la simplicité d'accès au réseau (pas de titre de transport), la visibilité de l'offre de transport remise en valeur par la gratuité et l'effet communication. Une analyse plus fine montre que le nombre de voyages par habitant des réseaux gratuits n'est pas plus élevé que sur les réseaux payants et que le nombre de kilomètres offerts par habitant est beaucoup plus important sur les réseaux payants. À Dijon, chaque habitant réalise en moyenne 138 voyages par an, sur une distance moyenne de 4,38 kilomètres par voyage.

Le GART aurait pu plaider pour des solutions mixtes mais il a pris une position encore plus tranchée :

- la gratuité permet difficilement de pérenniser et de développer un réseau ;
- elle peut convenir aux petits réseaux mais pas dans les grandes agglomérations ;
- la qualité de service est plus importante que le prix pour favoriser le report modal ;
- la solution serait d'évoluer vers une tarification sociale basée sur les revenus.

Catherine COUTELLE **Députée de la Vienne**

Les premières questions abordées par les bureaux des temps étaient les horaires des bus et l'accessibilité des transports en commun. Je ne suis pas d'accord avec l'analyse de la gratuité comme un meilleur usage des fonds publics.

Quant à l'augmentation de la clientèle féminine sur les réseaux gratuits, je ne pense pas qu'elle soit due à l'émancipation des mères de famille. Sur tous les réseaux, deux tiers des clients sont des clientes. En effet, dans les ménages, l'usage de la

voiture reste entaché d'inégalité. L'homme utilise la voiture, la femme emprunte les transports en commun. Pour des analyses plus fines, je plaide donc pour l'introduction de la notion de genre dans toutes les enquêtes. Par ailleurs, la demande la plus fréquente exprimée par les femmes à l'égard des transports en commun concerne leur régularité et leur fiabilité.

André GERVAIS

Nous sommes d'accord. La présence de 65 % de femmes sur les réseaux gratuits relève du constat. J'ai mis au conditionnel les analyses possibles.

Le temps dans les écoquartiers : une approche en Nord-Pas de Calais

Benoît GUINAMARD

Chargé de mission à la Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Évaluation, Conseil Régional du Nord-Pas de Calais

Dans notre région, nous avons pris conscience de la notion de temporalité lors de l'élaboration de notre Schéma régional d'aménagement du territoire, qui a été adopté en 2006. Cette prise de conscience a été facilitée par la volonté de rompre avec une vision équipementière de l'aménagement et d'y intégrer des dimensions sociales, humaines, comportementales... Avec l'aide de Jean-Yves Boulon et de l'économiste Christian du Tertre, nous avons approfondi cette notion en menant en 2008-2009 une étude exploratoire sur la prise en compte des temps dans l'aménagement du territoire à l'échelle régionale. Cela nous a conduits à réfléchir à l'impact de cette dimension dans des politiques régionales et aux articulations avec celles des autres collectivités. Suite à cette étude, nous avons choisi d'approfondir trois champs : la santé (maisons de santé), le développement du dialogue social territorial (dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique), les écoquartiers et leur accessibilité dans une région dense.

Un groupe de quinze personnes volontaires (des techniciens, deux élus et un bailleur social) a travaillé sur ces écoquartiers. Notre démarche a emprunté trois voies principales. Nous avons tout d'abord analysé plusieurs projets d'écoquartiers : « Grand Large » à Dunkerque (anciens chantiers navals), « L'Union » à Roubaix-Tourcoing-Wattrelos et « Euratechnologies » à Lille (anciens sites industriels), Flines-lez-Râches et Croisilles. Nous avons également conduit des entretiens. Enfin, nous avons examiné les chartes et référentiels existants : une charte adoptée par Lille Métropole en avril 2010, une charte élaborée dans le cadre de la coopération métropolitaine transfrontalière en 2007, le guide du concours écoquartiers du Ministère du développement durable 2008-2009 et le guide de l'association HQE

(2010). On trouve dans ces chartes l'énoncé de principes assez forts (par exemple, l'équité sociale, la mixité sociale, la proximité des services et équipements...), souvent complété par des fiches plus concrètes (comme la maîtrise d'ouvrage, la participation des habitants, la cohérence urbaine, la mobilité, l'art de vivre, la proximité...). Le guide de l'association HQE et la charte de Lille Métropole proposent même des indicateurs assez précis.

Compte tenu de la vogue et de l'engouement pour la notion d'écoquartier, avec 70 projets affichés comme tels dans notre région, nous avons d'abord tenté de mieux définir ce concept. Le Nord-Pas de Calais compte 4 millions d'habitants et offre un tissu urbain très dense. Nous manquons de place et nous devons lutter contre la ségrégation sociale et spatiale due à la périurbanisation et à l'étalement urbain. Pour mieux définir le concept, nous avons donc utilisé la technique du « Metaplan » pour savoir d'une part ce qu'évoquait un quartier, d'autre part comment la dimension temporelle pouvait être introduite dans un projet d'écoquartier. En effet, il nous a semblé que la notion d'écoquartier était souvent trop restrictive - réduite aux performances énergétiques, à l'architecture ou au cadre de vie - ou bien que les écoquartiers se présentaient un peu trop souvent comme des vitrines ou des laboratoires urbains, ce qui induisait une certaine méfiance des citoyens. Nous souhaitons réhabiliter la dimension humaine de ces projets qui nous apparaît comme leur véritable finalité.

L'exercice Metaplan a fait émerger les notions suivantes : globalité, approche systémique, approche qualitative, participation, mixité des fonctions de l'habitat, importance du collectif, enjeu d'ouverture ou de prise de greffe sur le territoire (les écoquartiers ne doivent pas être des ghettos pour les « bobos »). L'approche temporelle a mis en avant des notions complémentaires : accessibilité sociale et mentale (et pas seulement spatio-temporelle), proximité, courtes distances, ville lente, activités diversifiées, rythmes diversifiés, emploi et employabilité, vie de quartier comme lieu de rencontres et d'échanges, nécessité de prendre en compte le temps long à travers l'histoire du quartier et son devenir.

Après que nous nous sommes appropriés collectivement ces notions, nous avons vérifié que les projets d'écoquartiers que nous avions sélectionnés y répondaient bien. Nous avons constaté que la dimension temporelle est souvent peu explicite, sauf à travers l'accessibilité par les transports en commun. En revanche, les notions temporelles apparaissent implicitement dans l'analyse des principes, des plans masses et des équipements prévus. La dimension temporelle demeure très présente dans la mémoire des habitants (passé industriel, identité du bourg rural). Aussi, le temps de l'appropriation, de la participation, de l'élaboration apparaît comme essentiel dans la réalisation du projet. Il reste toutefois très difficile de mettre en perspective le fonctionnement de ces nouveaux quartiers dont on ne connaît pas encore les habitants.

Certaines problématiques sont difficiles à gérer sur le long terme (places de parking). Enfin le prisme temporel oblige à élargir sa vision en articulant le quartier avec les échelles spatiales de la ville puis du territoire.

Quand nous avons analysé les chartes et les référentiels existants, nous avons trouvé des références temporelles axées pour beaucoup sur l'accessibilité : temps d'accès maximum à un arrêt de bus, cadencement ferroviaire, temps moyen de déplacement domicile-travail, distance maximale pour accéder à un point nodal, critères d'implantation et de fonctionnement des équipements. Cependant, ces chartes et référentiels contiennent beaucoup plus de notions implicites qu'explicites, par exemple dans des aspects sociaux, dans l'évocation des ambiances ou dans la mutualisation de l'espace.

Au-delà de ces premières observations, ce travail nous a démontré combien le temps révèle le bien-vivre et le vivre ensemble et donne une valeur humaine aux politiques publiques. Il apparaît donc nécessaire d'outiller les acteurs pour faciliter le dialogue entre les parties prenantes de tous les projets. Ce besoin ne s'applique pas qu'aux écoquartiers mais aussi aux maisons de santé et au dialogue social territorial. Les « chronotopies », les enquêtes déplacements, le recueil de témoignages s'avèrent notamment utiles pour améliorer la connaissance des acteurs.

Quelles sont les opportunités qui se dégagent pour la région Nord-Pas de Calais ? Nous pouvons déjà nous appuyer sur des référentiels existants et sur des collectivités déjà engagées dans des démarches temporelles. Cela peut nous aider à mieux inscrire les cohérences recherchées dans l'articulation urbanisme/transports/mobilités à l'échelle métropolitaine. Nous devons tenter de croiser les données issues des outils d'observations à l'échelle locale avec celles recueillies au niveau régional et interrégional (exemple : cartes sur les lieux de travail et les lieux d'habitation). Les observations sur l'accessibilité des grandes métropoles peuvent être croisées avec les données relatives à l'accès d'un quartier. Par ailleurs, le développement du dialogue social territorial et de la participation des habitants doit se poursuivre. Nous pouvons aussi nous appuyer sur les travaux menés en Nord-Pas de Calais visant à mettre au point des indicateurs de développement alternatifs au PIB. Ceux-ci font d'ailleurs le lien avec ceux menés par la commission « Stiglitz ». Les notions de temporalité peuvent être une piste de recherche en la matière. Voici par exemple une carte qui figure la déclinaison communale de l'indice de développement humain*.

La dimension « temps » nous paraît au final essentielle :

- pour passer d'une approche technique à une approche transversale ;
- pour qualifier le dialogue et le débat ;
- pour articuler le quartier avec le territoire ;
- pour passer des principes qui guident les écoquartiers à leur concrétisation ;

- pour faire le lien entre les trois composantes du développement durable ;
- pour aller vers la ville de demain qui devrait à nouveau représenter une utopie positive.

Chantal TROUWBORST

Cet exposé à l'échelle régionale rejoint bien les problématiques évoquées par Pierre Pribetich ce matin. Il nous reste maintenant quelques minutes pour en débattre.

Danièle VIGIER

Avez-vous inclus des partenaires privés à votre réflexion ?

Benoît GUINAMARD

Notre groupe était constitué de techniciens, d'élus et d'un bailleur social. Parmi les référentiels que j'ai cités, seul celui de l'association HQE se rapproche du secteur privé. Pour le moment, notre investigation reste centrée sur un éclairage des politiques des collectivités mais cela n'exclut pas l'articulation avec d'autres acteurs.

Cédric SZABO

Conseil Général de Haute-Saône

Je voudrais revenir sur le contexte financier dans lequel se trouvent les collectivités territoriales par rapport aux politiques temporelles. Comment la mutualisation des équipements, par exemple les MDSI de Gironde, peut-elle à la fois satisfaire l'objectif de recherche d'économie de fonctionnement et le maintien voire l'augmentation de la qualité de vie des administrés ? Les politiques temporelles peuvent-elles être un outil novateur pour trouver des solutions induisant à la fois maîtrise budgétaire et meilleure qualité de vie ?

Anne-Marie MONOMAKHOFF

Notre travail sur les indicateurs spatio-temporels a été lancé en 2008. Aujourd'hui, nous n'aurions certainement plus les moyens de le financer. Les résultats que nous obtenons sont très contrastés du fait de l'absence d'équité sur le territoire pour des simples questions de densité. Nous devons donc toujours accompagner la présentation de ces résultats aux élus. Ils offrent cependant l'intérêt de représenter certaines idées de manière concrète. Le temps des enfants est peu souvent compté par exemple. Nous nous sommes aperçus que les pistes cyclables et la sécurisation des cheminements constituent une véritable plus-value en la matière. L'analyse objective de la capacité des locaux des collèges nous a également montré qu'une optimisation de l'utilisation des salles pouvait permettre de réviser des capacités de collège, et de les accroître, au moins ponctuellement. Les indicateurs spatio-temporels restent des outils d'analyse et d'aide à la décision mais ils ne peuvent intervenir seuls.

*VOIR CARTE PAGE 34 → ANNEXES

Danièle VIGIER

L'analyse temporelle conduit à une vision différente du territoire qui peut éventuellement être utilisée pour débloquer certains freins financiers dans nos projets. Elle ne résout cependant pas les difficultés de financement que nous connaissons.

Michel DEHU

Conseil de développement de l'agglomération de Reims

Comment la société civile organisée – les conseils de développement notamment – s'est-elle saisie des questions temporelles ?

Catherine COUTELLE

Tempo Territorial regroupe plutôt des institutionnels, même si les adhésions individuelles d'élus ou d'universitaires sont acceptées. Cependant les démarches temporelles supposent absolument de passer par la concertation, la consultation et au-delà l'adhésion de la population. Les Italiens, à l'origine de ces politiques, ont créé le concept des « tables quadrangulaires » regroupant collectivités, responsables économiques, salariés et usagers. En effet, lorsqu'on agit sur le temps des uns, on modifie aussi le temps des autres. Le rôle des conseils de développement me semble donc nécessaire pour appuyer les démarches temporelles, sachant que ces instances peuvent s'autosaisir de ce sujet. Les usagers ne sont pas présents aujourd'hui dans notre enceinte mais ils demeurent au cœur de nos réflexions.

Chrystelle AMBLARD

Responsable de la Mission gestion des temps, Communauté d'agglomération de Montpellier

Le CESR du Languedoc-Roussillon ainsi que le Conseil de développement de l'agglomération montpelliéraine viennent de rendre un avis sur les politiques temporelles.

Emmanuel BOUILLIN

Directeur du développement durable et de la qualité, EPLAAD (Etablissement public local d'aménagement de l'agglomération dijonnaise)

Je suis surpris que le travail présenté par Benoît Guinamard n'ait pas inclus la participation des aménageurs publics ou privés. Il me semble que les partenaires qui réaliseront in fine ces éco-quartiers doivent être associés à la réflexion le plus en amont possible pour qu'ils intègrent eux aussi les dimensions temporelles. Par ailleurs les écoquartiers s'inscrivent la plupart du temps dans la durée (jusqu'à 20 ans). Comment prendre cela en compte dans les projets proposés ?

Claude MOSKALENKO

Élue déléguée à la Vie associative et à l'Innovation sociale, Ville de Pantin

Je suis très préoccupée par la question de la concertation. En effet, les populations les plus touchées par la non-prise en compte de la temporalité sont celles qui connaissent le plus de difficultés et qui n'accèdent pas à la vie publique. Elles n'osent même pas penser qu'elles peuvent participer alors qu'elles sont concernées au premier chef.

Benoît GUINAMARD

Notre Direction travaille le plus souvent sur des démarches exploratoires qui visent à pouvoir ensuite sensibiliser d'autres acteurs. L'efficacité de la démarche se mesure au moment du passage du relais vers les acteurs opérationnels. Nous proposons régulièrement des « ateliers de prospective régionale » qui peuvent réunir jusqu'à 100 - 150 personnes, auxquelles nous présentons nos travaux.

Je rejoins complètement Monsieur Bouillin sur la question de la durée. Le projet de « l'Union » à Roubaix-Tourcoing-Wattrelos se construit par strates jusqu'en 2022. Une entreprise peut par exemple réclamer 350 places de parking alors que le projet global prévoit des contraintes de stationnement. Cependant, tant que le réseau de transport en commun permettant la suppression des places de parking n'est pas opérationnel, des dispositions transitoires peuvent être envisagées.

Je ne dispose pas de méthode miracle en matière de participation. Dans les quartiers d'anciennes industries, la participation relève d'une certaine continuité historique et de la nécessité de pérenniser la mémoire des lieux. Pour le cas de Croisilles, la participation des habitants s'est traduite par le fait de se mettre d'accord sur des principes pendant 18 mois sans maquette, ni projet prédéfini. Ces éléments concrets interviendront dans un deuxième temps. Ce travail est nécessairement long, difficile, il comporte un risque d'érosion et peut poser des problèmes de représentativité.

Christine BAAIJENS

J'ai réalisé une enquête auprès des habitants de la province de Zélande pour déterminer quelles étaient leurs problématiques temporelles. Les individus construisent leur vie en fonction des contraintes temporelles. Avec un jeu de cartes, vous pouvez construire un château, mais que se passe-t-il si on vous supprime une carte ? La question n'est pas d'impliquer le public mais de leur faire adopter une perspective différente.

Chantal TROUWBORST

Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues ce matin. Je vous rappelle que des livrets de capitalisation d'expérience sont à votre disposition, tout comme les documents de l'association Tempo Territorial.

Réarticuler le spatial et le temporel

Catherine GABRIEL

**Adjointe déléguée à la politique des temps,
Ville de Brive-la-Gaillarde**

Je remercie Chantal Trouwborst et Sophie Koenig pour leur invitation. Mon travail consistera cet après-midi à animer cette table ronde au cours de laquelle interviendront Marie-Christine Couic, Danièle Vigier, Christine Baaijens, et Anne-Marie Monomakhoff. En préambule, je souhaiterais mettre en perspective quelques-unes des problématiques que nous traiterons cet après-midi en m'appuyant sur un article de Patrick Vassallo paru dans le numéro 39-40 de la revue *Mouvements* en septembre 2005 et intitulé « Villes et politiques temporelles ».

Le temps industriel n'est plus. C'était le temps où les espaces publics étaient en adéquation avec les rythmes de la vie urbaine. Aujourd'hui, l'économie est dominée par les services. L'évolution des liens familiaux, l'étalement de la ville, le temps de travail fractionné entraînent une inadéquation des espaces publics. La politique des temps consiste à réarticuler le spatial et le temporel dans les territoires, en partant des besoins de la personne. Cela implique de mener des « politiques urbaines à la dentelle », expression chère à Catherine Coutelle, permettant d'inventer un futur en respectant toutes les données du présent. Les politiques urbaines ne peuvent s'affranchir de la question du genre pour permettre aux femmes de mieux vivre la ville. Par ailleurs, il est également nécessaire de prendre davantage en compte la saisonnalité des usages et des besoins.

Je propose à Marie-Christine Couic d'intervenir. Marie-Christine Couic est Urbaniste Sociologue et Docteure en Sciences pour l'Ingénieur à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble. Elle est également membre de « Bazar urbain », collectif pluridisciplinaire intervenant sur l'espace urbain construit et social en hybridant réflexions et actions sur les usages, les ambiances et la conduite de projet.

Les usages et leurs temporalités dans la programmation de l'espace public : l'exemple de la dalle Philippeville et du Jardin de Ville (Grenoble)

Marie-Christine COUIC

**Urbaniste Sociologue et Docteure en sciences
pour l'ingénieur, Institut d'Urbanisme de Grenoble**

Bonjour et merci à Chantal Trouwborst de m'avoir invitée. Je suis très honorée et intimidée d'intervenir après Ulrich Mückenberger et Pierre Pribetich qui ont, semble-t-il, déjà dit l'essentiel. Les politiques temporelles s'inscrivent dans les domaines du qualitatif et de l'exploratoire. La question de la temporalité s'apparente à la né-

gociation : la ville fonctionne bien lorsque ce fonctionnement est négocié avec les différentes parties prenantes. Mon intervention tentera de répondre à cette question : comment construire un regard subtil et informé de la ville, de ses espaces, de ses usages et de ses contraintes pour l'inventer et la faire évoluer ?

La construction du projet urbain se trouve à la croisée des besoins des habitants, des volontés des politiques et des apports des professionnels. Si notre collectif « BazarUrbain » a contribué à la définition du projet dont je vous parlerai en détail ultérieurement, je souhaitais également vous montrer quelques photographies d'autres réalisations où nous sommes intervenus : un espace réseaupetiteenfance, une place publique à Mistral (quartier d'habitat social de Grenoble), le quartier des Hauts-Champs (maisons en bande, habitat social dans le département du Nord).

Le site de l'étude de programmation qui fait l'objet de mon exposé se situe au centre-ville de Grenoble. Cet espace public, la dalle Philippeville, jouxte le Jardin de Ville de Grenoble. Il s'agit d'un site historique – les anciens jardins du Château du Duc de Lesdiguières – devenu lieu d'articulation entre le centre ancien et la ville haussmannienne, mais aussi lieu de pratiques récréatives à l'échelle de l'agglomération. La dalle Philippeville est bâtie au-dessus d'un parking en ouvrage et accueille des sorties de véhicules, en plus des traversées piétonnes et des moments de pause ou de récréation. Le site, outre des espaces verts (square, roseraie, bois, promenade haute) héberge également une école ; il est appelé à accueillir une crèche.

La commande que nous avons reçue était la suivante : effectuer une analyse fine des usages de la dalle pour construire des éléments de programme pour ce lieu, sachant qu'une implantation de crèche était déjà prévue, la crèche fermant encore un peu plus l'accès à la dalle et au square. Cette mission comprenait une part importante d'observation des usages du lieu et de concertation avec les habitants. D'emblée, nous avons élargi l'analyse de la dalle au Jardin (de Ville), même si la programmation demandée concernait uniquement la dalle. En termes de méthodologie, nous avons proposé des observations, des comptages, des micro-entretiens [247] et trois parcours commentés. Sur ces bases, nous avons élaboré des fiches d'usagers types et mis en place trois ateliers.

Sur le terrain, nous avons d'abord procédé à des observations classiques en urbanisme. La lecture du lieu et de son inscription dans l'espace urbain nous a par exemple montré que le parc et la dalle étaient utilisés au titre du réseau piéton de ville et pas uniquement comme lieu de promenade. Ce site est également étagé sur plusieurs niveaux, alors qu'il semble plat a priori. Cette prise en compte des différences de niveaux est essentielle en termes d'accessibilité du lieu pour tous. Nous avons également travaillé sur la question du soleil et de l'ombre, sur les vues remarquables, sur la luminosité de nuit et les contre-jours et, bien sûr, sur les différents usages de la dalle.

Des comptages ont été réalisés pour mieux cerner ces usages. Nous avons installé des enquêteurs à toutes les entrées du site pour savoir s'il était traversé, occupé et de quelle manière. Cinq comptages d'une demi-heure ont été effectués à des moments différents, suivis de micro-entretiens avec les personnes visant à caractériser les entrées/sorties du site et les raisons de leur venue. Les axes principaux de traversées ont pu être dessinés et les entrées quantifiées. Nous avons notamment pu comprendre le rôle des différentes entrées sur le site ; la plus étroite (le passage du Jardin de Ville) accueille le plus grand nombre d'entrées vers le Jardin de Ville à des fins ludiques (elle est connectée à un point important et passant du centre ancien), tandis que l'entrée de la place de Gordes accueille des entrants qui seront plutôt des usagers du quartier qui vont traverser le parc.

Les parcours commentés concernaient les habitants, les usagers et les personnes qui travaillent sur place. Les participants ont été recrutés au moment des micro-entretiens, lors des réunions publiques ou du fait de leur activité professionnelle et leur implication sur le site (jardiniers, propreté urbaine, parents d'élèves, directeurs de crèche et d'école, restaurateurs...). Une synthèse de ces parcours a été rendue sous la forme d'un livret. Dès cette première phase du travail se sont esquissées de nombreuses pistes de travail. À la suite, nous avons élaboré des fiches d'usagers : le « dormeur », le « joueur », le « Manneken-pis » etc. Ces fiches ont ensuite été discutées lors d'ateliers pour dégager les enjeux en utilisant la technique des « arbres hiérarchiques ». Certaines pistes de travail ont aussi été confortées, les enjeux des projets se sont dessinés.

Je voudrais maintenant revenir sur les conclusions que nous avons pu tirer de cette démarche par rapport à la question des temporalités. La cour de récréation de l'école empiète sur la forme historique de la promenade haute. Certains ont donc exprimé le désir de transférer cette cour de l'autre côté de l'école pour rendre l'intégralité de la promenade historique aux promeneurs. Cependant les courbes d'ensoleillement, les niveaux sonores des différents micro-lieux et l'activité entre l'école maternelle et primaire nous ont permis d'affirmer que la cour devait rester à son emplacement initial, tout en étant gérée différemment. La promenade haute pourrait ainsi être ouverte intégralement en dehors des horaires scolaires. L'emplacement futur de la crèche a également été reconsidéré dans un cadre plus large afin que ce lieu soit un peu plus protégé la nuit pour ne pas nuire à son fonctionnement de jour (pas de jet d'objets dans la cour de la crèche). La question de l'éclairage nocturne a également été revue. Le lieu est plutôt sombre le soir mais cela ne gêne pas car il se crée une intimité sécurisante. Toutefois les contre-jours induits par les lampadaires s'avéraient désagréables et rendaient le repérage dans l'espace délicat. Il a donc été proposé d'éclairer les différentes entrées de la dalle et du Jardin avec des couleurs différentes afin de créer des points de repères et de gérer les contre-jours.

Finalement, ce travail a fait remonter des demandes beaucoup plus importantes que la commande initiale. Nous avons donc organisé un atelier (avec les cadres des différents services municipaux impliqués) établissant un programme d'actions sur dix ans permettant l'organisation et la structuration du lieu avec les projets concomitants (passage d'une nouvelle ligne de tram, réorganisation du réseau de bus, construction de la crèche...).

Les équipements et modes de vie à Plaine Commune, mutualisation des équipements publics

Danièle VIGIER

**Chargée de mission urbanisme,
Communauté d'agglomération Plaine Commune**

Mon intervention vise à vous donner un aperçu de la démarche que nous avons engagée en accompagnement du projet de territoire de l'agglomération de Plaine Commune.

Plaine Commune regroupe 8 communes, sur 4 000 hectares et compte 340 000 habitants. La population connaît une croissance importante. Elle se caractérise par sa jeunesse (30 % de moins de 20 ans) et par un fort taux d'étrangers (29 %). Plaine Commune regroupe 134 000 logements dont 80 % de logements collectifs et 44 % de logements sociaux. La commune offre 136 000 emplois mais compte 161 000 actifs, dont 20,5 % de chômeurs.

La Communauté d'agglomération n'a pas abordé la démarche dont je vous parlerai sous l'angle des temps de la ville. Nous avons découvert cette notion en fin de parcours.

I Préambule

Si ce matin, Pierre Pribetich a évoqué un « carré magique », nous distinguons de notre côté quatre quarts dans notre agglomération : l'habitat, les activités, les grands espaces de loisirs et les équipements publics. Ce quatrième quart, que nous nommons « quart primordial », est indispensable à la pérennisation du développement économique et résidentiel de l'agglomération et au renforcement de la cohésion sociale du territoire. Sur notre territoire en effervescence pour de nombreuses années encore, il s'agissait de répondre à la question : « Comment veut-on vivre ? ». Nous avons donc essayé de traiter la question de l'évolution des équipements a priori en envisageant leur mutabilité en fonction de la croissance et de l'évolution des populations. Bien que ces équipements publics restent de compétence municipale, l'échelon intercommunal a été choisi pour co-construire un référentiel d'actions quant aux équipements futurs et garantir la cohérence des projets finalement retenus.

La démarche engagée, en sus du PLH et d'un schéma de l'emploi, s'intitule « équipements, services et modes de vie ». Je ne vous présenterai ici que le volet relatif aux équipements. Il faut

savoir que notre territoire s'est construit sur une tradition forte de service public. Dans un contexte de réduction des financements de ces services, nous devons nous interroger sur leur pérennité. Plaine Commune a investi différents champs – santé, aide sociale, culture, sport, etc. - envisagés sous l'angle de la rentabilité sociale plutôt que financière. Nos populations sont en effet plus captives qu'ailleurs car elles bougent moins, en l'absence de travail ou de véhicule. Un autre défi que nous souhaitons relever concerne l'accueil de nouveaux habitants, tout en gardant nos populations traditionnelles.

II Approche de la démarche

Cette démarche se veut globale. Nous nous positionnons sur le long terme, au niveau communautaire, en offrant aux communes la possibilité de se détacher des problématiques qui exigent une réponse immédiate. Cela permet d'articuler les différentes échelles territoriales et de décloisonner les réponses apportées par les communes, sans se préoccuper des niveaux de compétences. La Communauté d'agglomération joue ici son rôle de production d'un argumentaire commun, notamment utile pour convaincre les partenaires au niveau régional, national voire international.

Cette réflexion sur les équipements et les services a reposé sur l'identification de pistes d'optimisation de l'offre, plutôt que sur le pointage des écarts et des manques, s'adaptant notamment au contexte de restriction financière actuel.

III Déroulement de la démarche

Notre démarche a débuté par un recensement des équipements sur chacune des communes, avec un classement thématique. Ce travail a donné une vision communautaire de la situation présente et à venir, en prenant en compte les projets. Nous avons ainsi pu confronter spatialement l'évolution des habitants et des emplois aux besoins en équipements. Cette cartographie a conforté nos prévisions, l'implantation des équipements correspondant bien à des regroupements d'habitants ou de salariés qui pourront fonctionner aussi dans le futur.

La dynamique de la démarche a été initiée grâce à la mise en réseau des huit communes sur les cinq thèmes suivants : enseignement, santé, sport, espaces verts, vieillir en ville, école/enfance. Des séminaires ont rassemblé techniciens et élus de chaque ville autour de ces thématiques, ces personnes ne s'étant le plus souvent jamais rencontrées auparavant. Une véritable envie de travailler ensemble est ressortie de ces séminaires pourtant difficiles à organiser au début. Ce travail a été complété par une approche ethnologique via l'interview d'habitants au cours d'entretiens de trois heures. Compte tenu des nombreuses démarches participatives existant à Plaine Commune, nous n'avons pas rencontré de difficultés pour recruter des volontaires prêts à parler de leurs usages et besoins en équipe-

ments. Le recensement des équipements privés et étatiques a également été effectué, mais pas encore analysé. Nous percevons simplement le désir de l'État de désertifier notre territoire (postes, commissariats). Commerces et hôtels ont été traités dans un schéma communautaire distinct.

IV Résultats de la démarche

L'ensemble de la démarche a débouché sur la rédaction d'une charte par l'ensemble des participants, services des villes et élus. Elle doit être votée prochainement par le conseil communautaire et les conseils municipaux. Cette charte repose sur huit grands principes et sur des propositions par thèmes visant à nous inciter à continuer à travailler ensemble.

Le premier type de propositions concerne la territorialisation des équipements. Les équipements doivent être réfléchis de manière à avoir un rayonnement plus large que celui de la commune. Sur l'ensemble des communes, il est apparu qu'il fallait développer la proximité et que l'école était un point d'ancrage important pour initier une réflexion sur des pôles d'équipements et de services de proximité. Un projet d'école intercommunale, très novateur, a émergé.

Le deuxième type de propositions s'intéresse à la programmation des équipements en proposant des réflexions tirées d'expériences actuelles pour éviter des erreurs dans le futur.

- La polyvalence des équipements doit rester dans des limites raisonnables : s'il est difficile de convertir systématiquement les équipements sportifs en salle de spectacle, on peut en revanche s'attacher à développer la polyvalence de ces équipements sportifs en restant dans le domaine du sport.
- La mutualisation et la mise en réseaux des équipements doivent être pensées sur un territoire où les habitants marchent beaucoup car ils ne disposent pas tous d'un véhicule.
- La réversibilité doit être prévue : un besoin qui se révèle crée une réponse, mais ce besoin n'est peut-être pas pérenne.

Le troisième type de propositions s'attache à améliorer le fonctionnement des équipements.

- La diffusion de l'information sur les ressources existantes possède une vraie valeur ajoutée. Les conservatoires de musique, par exemple, proposent des enseignements particuliers qui ne sont pas nécessairement connus dans la commune voisine où l'on refusera un élève intéressé faute d'offre locale.
- Une gestion globale doit prendre en compte les bonnes pratiques de chacun. Si un élève se déplace dans la commune voisine pour un enseignement spécifique, le tarif communal doit lui être appliqué sans surcoût.
- Les pratiques d'accès doivent globalement être harmonisées. La question s'est notamment posée au sujet des tarifs et conditions d'accès aux restaurants scolaires. Certaines communes favorisent l'accession des familles aux faibles ressources avec des tarifs préférentiels, d'autres limitent les accès aux enfants

dont les deux parents travaillent et ne pratiquent pas de tarifs sociaux. Le projet d'école intercommunale s'est heurté à ces difficultés. Il a finalement été décidé que la commune accueillant l'équipement sur son territoire fixerait les conditions d'accès, plus favorables, ce qui ne créerait finalement pas de discrimination par rapport aux écoles de la commune voisine.

Le quatrième type de propositions relève d'actions thématiques, dont voici quelques exemples :

- Pratiquer une activité sportive : travailler sur des réponses à trouver pour l'accueil des amateurs de sports non organisés (dans les clubs ou pratiques municipales). Une note a été rédigée par les directeurs des sports qui va être discutée avec les élus.
- Vieillir en ville et handicap, Accueillir les enfants : voir avec le département pour amplifier les formations de personnels d'accompagnement des personnes âgées, et assistantes maternelles.
- Accueillir les enfants : voir comment mettre en place des expériences de « micro crèches ».
- Accéder aux soins : mettre en place un centre d'échanges entre professionnels et élus des centres de santé communaux.
- Apprendre : travailler sur les besoins d'accompagnement sur les temps non scolaires notamment lors de la pause méridienne (deux rencontres se sont déjà déroulées).
- Accéder à la culture et à une pratique culturelle : réaliser un document où figureraient tous les enseignements pratiqués dans les conservatoires présents sur Plaine Commune et « faire tourner » les spectacles de fin d'année dans les conservatoires. Cela permettrait aux habitants de mieux connaître ce qui se fait et de se rencontrer entre villes.
- Se mettre au vert : une réflexion est en cours sur le contenu et la taille des espaces de proximité.

En conclusion, je tiens à souligner que ce type de démarche est particulièrement difficile à poursuivre dans la durée et exige une véritable implication des élus.

Les écoles élargies : quinze années de mutualisation d'équipements scolaires aux Pays-Bas

Christine BAAIJENS
Manager Research, groupe Déhora Consultancy,
Amsterdam

Je me réjouis de vous retrouver dans le cadre des Temporelles et j'espère que vous apprécierez ma présentation. Je travaille pour Déhora, une société privée spécialisée dans le temps de travail, les horaires d'ouverture et les politiques temporelles. Je gère le département des recherches et des études. Actuellement nous travaillons à la mise sur pied d'une fondation indépendante, « Time Design », spécialisée dans les politiques temporelles aux Pays-Bas et en Europe.

Ma présentation traite des écoles élargies, « community schools », pour les élèves du primaire. Aux Pays-Bas, le cycle primaire concerne les enfants de 4 à 12 ans. Il n'est obligatoire qu'à partir de 5 ans mais 99 % des enfants sont inscrits depuis l'âge de 4 ans. Les écoles primaires rassemblent 1,6 million d'enfants, dans 7 000 établissements, regroupant en moyenne 220 élèves, avec de grosses différences de taille entre les milieux urbain et rural. Ces établissements génèrent 106 000 emplois équivalents temps plein, sachant que de nombreux salariés y travaillent à temps partiel. Il faut respecter un certain volume horaire pendant les huit années du primaire mais les écoles ont beaucoup d'autonomie pour répartir ce montant d'heures entre les années et peuvent organiser la journée à leur gré. La plupart des écoles ouvrent à 8 heures 30 et terminent à 15 heures 15. Pendant la pause méridienne, les élèves peuvent rester sur place ou rentrer chez eux. Depuis 2006, l'école a l'obligation de mettre à disposition une salle pour les enfants qui mangent sur place. Toutefois, dans de nombreux cas, la surveillance est assurée par les parents ou des volontaires et le repas doit être apporté par l'élève. À ma connaissance, la moitié des élèves rentrent chez eux pour déjeuner. En 2006, le gouvernement a introduit un système de dotation globale pour les établissements leur donnant ainsi plus d'autonomie. L'État dépense en moyenne 4 600 euros par élève et par an. L'école est gratuite mais les parents peuvent verser des dons. Les écoles peuvent décider comment répartir la dotation globale de l'État, sauf en ce qui concerne les bâtiments qui restent de la responsabilité communale.

Les écoles élargies sont apparues dans les années 90 dans la province de Groningue dans le cadre du programme « *Daily Routine Arrangements* ». Il s'agissait de regrouper l'école et d'autres services dans un même quartier et souvent de réorganiser la journée. Cependant les écoles élargies fonctionnent chacune selon un système qui leur est propre et sont désignées par des appellations très variables. Il n'existe pas de véritable définition de ce concept. Selon le ministère, il s'agit d'un « *réseau de services pour les enfants, les jeunes et les familles d'un même secteur, gravitant autour de l'école. À cette fin, une école élargie travaille avec des structures de garde pour les enfants, des établissements sanitaires et sociaux et des établissements sportifs et culturels* ». Les deux éléments récurrents sont la volonté de mettre l'enfant au cœur du dispositif et la mise en réseau d'équipements. Les écoles élargies sont enfin conçues localement pour respecter les particularismes locaux.

Les différents services offerts par les écoles élargies sont regroupés dans un même bâtiment dans 50 % des cas. Sinon, ils peuvent être répartis dans des sites plus ou moins éloignés avec des systèmes de navettes pour transporter les enfants.

Les écoles élargies ne sont pas régies par des normes nationales : leur forme, contenu et objectifs sont déterminés par les acteurs locaux, d'où la difficulté de les comparer et de mesurer les résultats obtenus.

En terme de partage des responsabilités, le gouvernement et les municipalités jouent un rôle de facilitateurs, de coordinateurs et de financeurs, alors que les écoles décident du cursus, des services ou activités à mettre en œuvre.

Les services proposés par les écoles élargies sont par exemple : crèche, garde d'enfants, activités sportives ou artistiques hors temps scolaires, activités pour les parents (support parental, cours de langue), activités pour les habitants du quartier. Une enquête réalisée en 2009 a montré que 88 % des villes possèdent au moins une école élargie existante ou en construction. Les Pays-Bas comptent aujourd'hui 1 200 écoles élargies. Le concept a d'abord été appliqué aux quartiers défavorisés pour être étendu à un public plus large, et notamment pour gérer les contraintes des parents bi-actifs. Dans le futur, il est à prévoir un développement des écoles élargies en milieu rural pour lutter contre la désertification et la disparition des services publics. L'enquête demandait également aux écoles quels étaient leurs objectifs. La plupart avaient pour but l'épanouissement des élèves. Beaucoup d'écoles ciblaient un territoire précis et offraient des services complémentaires, notamment des services de garde. Ces écoles visent majoritairement les enfants d'âge scolaire mais elles poursuivent aussi des objectifs en direction des moins de 4 ans (pour près des trois quarts), des parents (pour près des deux tiers), des habitants du quartier (pour un tiers), enfin des adolescents (pour un peu plus d'un quart). 162 écoles ont décrit les activités proposées. Pour la majorité d'entre elles, il s'agissait majoritairement d'activités éducatives, culturelles et sportives. Les activités proposées aux adolescents ou aux habitants du quartier restent minoritaires et il est difficile de lier ces groupes cibles à un type précis d'activités. Les parents se voient surtout proposer du *coaching* parental et des activités éducatives. La fréquence à laquelle sont proposées ces activités diffère énormément entre les écoles. Certaines restent occasionnelles. En revanche, d'autres sont proposées de manière hebdomadaire. Depuis 2006, les écoles doivent fournir des systèmes de garde pour s'occuper des enfants avant et après l'école. Si l'école n'est pas en mesure de répondre directement à la demande, elle peut externaliser ces services. La plupart des écoles élargies proposent de s'occuper des enfants dans le temps périscolaire.

Les écoles élargies entraînent des coûts supplémentaires. Elles bénéficient de différentes sources de revenu : la dotation globale de l'État et les subventions municipales, gouvernementales ou privées (fondations) (par exemples : les financements attribués pour aider les familles défavorisées). Les écoles doivent donc entreprendre des recherches de financement et posséder les compétences internes pour cela. Souvent les élèves participent aux activités proposées via des sommes symboliques (exemple : 1 euro par cours de tennis) afin d'encourager leur assiduité.

J'ai récemment découvert une étude réalisée par le district d'Amsterdam qui regroupe neuf districts. Sur 103 écoles pri-

maires, 65 sont des écoles élargies selon le district. Cependant, seules 31 des écoles se sont définies comme telles. L'Académie a elle aussi cité ce chiffre de 31 mais il ne concernait pas la même liste d'écoles ! Ce concept d'école élargie reste donc particulièrement flou. Les sommes investies par ces écoles étaient également extrêmement variables, d'une moyenne de 23 500 euros dans une zone à une moyenne de 100 000 euros dans une autre zone. L'une des recommandations finales de l'étude pointait la nécessité de définir clairement le concept de l'école élargie pour améliorer la qualité de ces écoles et la transparence sur les financements. Ces sommes peuvent en effet paraître importantes. En fait, il s'agit la plupart du temps de transferts de financements, par exemples des transferts des crèches vers les écoles qui comprennent maintenant des services de garde.

En synthèse, je soulignerai la forte croissance du nombre d'écoles élargies aux Pays-Bas - avec cependant de grosses différences entre les établissements - et le fait que l'évaluation de ce système reste insuffisante. Les études se concentrent plus sur l'environnement (nombre d'activités proposées, structure partenariale) que sur les résultats obtenus. Il serait intéressant de savoir si les services offerts permettent aux écoles d'atteindre leur objectif premier d'épanouissement des élèves ou d'aide aux plus défavorisés.

Thierry HALAY

J'ai relevé un mot important commun à l'intervention de Danièle Vigier et Christine Baaijens qui est le mot « réseau ». Au-delà de tous les efforts d'aménagement de l'équipement, il me semble qu'il ne peut y avoir de mutualisation efficace sans l'appui d'un réseau animé.

Ma deuxième remarque concerne les « écoles élargies ». Christine Baaijens nous a présenté la situation dans le primaire. Serait-il possible d'avoir également des informations sur les « écoles élargies » dans le secondaire, aux Pays-Bas ?

Patrice VUIDEL, Conseiller municipal, Ville de Pantin

J'aimerais connaître le mode de gouvernance des écoles élargies. Quelle est la place respective des enseignants, des parents, des autres acteurs sociaux du quartier ? Comment se fixent les orientations prises ? Quelles sont les conditions à remplir pour créer du lien social et une meilleure qualité de vie ?

Christine BAAIJENS

En ce qui concerne le réseau, je partage votre analyse.

Pour ce qui est du secondaire, je recherche quelques chiffres que je pourrai vous communiquer ultérieurement.

Quant à la gouvernance des écoles élargies, je tiens à souligner que les parents y jouent un rôle minimal. Les académies

décident majoritairement de ce qui sera proposé. Même si une école sur trois prétend se préoccuper des habitants, j'ai rarement constaté la prise en compte réelle de ce groupe cible sur le terrain.

Patrice VUIDEL

En France, il est difficile de discuter avec les enseignants des réponses complémentaires à apporter aux problèmes éducatifs. Je voulais savoir si les acteurs sociaux, les services municipaux, les associations du quartier peuvent intervenir dans ces écoles élargies pour imaginer des réponses cohérentes et nouvelles.

Christine BAAIJENS

Les associations du quartier ont leur mot à dire sur le genre d'activités proposées en temps périscolaire, mais elles ne peuvent pas se prononcer sur le contenu du temps scolaire. Les enseignants revendiquent la classe comme leur domaine propre. Toutefois les associations peuvent collaborer avec l'école sur des objectifs spécifiques (exemple : complémentarité entre l'établissement scolaire et l'école de musique) mais elles ne travaillent pas ensemble sur le projet éducatif. Ce serait fantastique si un travail commun était réellement élaboré.

Danièle VIGIER

À Saint-Denis, nous obtenons la possibilité d'utiliser les gymnases des écoles hors temps scolaire, pour des activités municipales ou associatives, uniquement parce que les locaux n'appartiennent pas à l'Éducation Nationale. Les temps scolaire et périscolaire restent bien distincts.

Catherine GABRIEL

En France, les bâtiments des écoles appartiennent aux communes. Qu'en est-il aux Pays-Bas ?

Christine BAAIJENS

C'est aussi la commune qui gère ces bâtiments et décide si l'école élargie utilisera un ou plusieurs sites. Les lieux où tous les services sont regroupés sont le plus souvent récents et correspondent à la construction nouvelle d'un bâtiment multifonctionnel.

Dominique BERNARD

**Chargé de mission à la direction de la citoyenneté,
Conseil Général de Seine-Maritime**

Dans nos territoires, certaines communes veulent fusionner pour réaliser une mutualisation officielle des équipements. Ne pensez-vous pas que cette tendance soit inéluctable à l'intérieur des structures intercommunales ? Cela permet aussi à certaines communes de se mettre à jour par rapport à la loi SRU en mutualisant leur taux de logements sociaux.

Ulrich MÜCKENBERGER

Danièle Vigier pourrait-elle mieux expliquer la relation entre les politiques temporelles et le choix d'une approche par le biais des équipements opéré à Plaine Commune. Mon expérience montre que chacune des mesures prises au nom des politiques temporelles peut ensuite être reprise dans le cadre d'une politique sectorisée (familles, personnes âgées etc.). De ce fait, l'apport global des politiques temporelles se dilue rapidement.

Philippe DELVALEE, Conseiller municipal délégué à la démocratie participative, Conseiller communautaire à Dijon

Je travaille à l'IUFM. Les enseignants travaillent difficilement en partenariat car ils ne sont pas formés pour cela. Les parcours diversifiés poursuivent justement cet objectif. Ils forment les enseignants à la dynamique de projet autour, par exemple, de l'éducation au développement durable ou de la coopération internationale.

Danièle VIGIER

Dans notre agglomération, le PLH exige déjà 40 % de logements sociaux. Les fusions éventuelles de communes ne pourraient donc pas se comprendre comme une manière de satisfaire à la loi SRU. En ce qui concerne la mutualisation des équipements, je pense que les fusions peuvent effectivement y contribuer. Quant au lien entre notre démarche concernant les équipements publics et les politiques temporelles, il n'existe pas encore officiellement. Saint-Denis adhère depuis longtemps à Tempo Territorial mais Plaine Commune découvre seulement ces politiques. Nous introduisons certains concepts des politiques temporelles par le biais détourné des équipements.

La construction d'indicateurs spatio-temporels d'accessibilité à des équipements et services

Anne-Marie MONOMAKHOFF Directrice de la Mission étude et prospective, Conseil Général de Gironde

Depuis deux ans, nous menons une expérimentation en Gironde afin de définir des indicateurs spatio-temporels dans le cadre des projets de programmation ou d'évolution d'équipements, notamment les Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI). Cette évaluation se réfère à des publics contraints qui souffrent d'une dépréciation sociale de leur temps et connaissent des difficultés de déplacement. La territorialisation et la multifonctionnalité de nos équipements sont rendues particulièrement nécessaires du fait de la taille de notre territoire et de sa densité très inégale (le plus grand

département français avec 1,360 million d'habitants, 10 725 kilomètres carrés, 125 kilomètres de côtes, 542 communes, 47 communautés d'agglomération et 8 pays).

La demande finale du département, à travers l'étude menée par la Mission étude et prospective, consiste à améliorer le fonctionnement des services et des équipements en intégrant la gestion de la temporalité dans une logique de développement durable.

La Gironde compte aujourd'hui 32 MDSI que le département souhaiterait structurer autour de 10 pôles de solidarité. Notre travail a aussi concerné les collèges, qui relèvent des compétences départementales, et le réseau de cars départementaux, la mobilité sous-tendant les questions d'accessibilité.

Les objectifs des diagnostics spatio-temporels que nous avons réalisés étaient les suivants :

- créer un outil d'aide à la décision, de concertation, de négociation, d'anticipation ;
- analyser l'accès aux services publics (horaires d'ouverture, accès physique, administration électronique, proximité temporelle et géographique, multifonctionnalité des lieux, optimisation des équipements, appropriation par les usagers) ;
- diffuser la culture temporelle dans l'institution ;
- élargir les champs d'action à l'issue de cette première phase.

L'approche spatio-temporelle, comme vous le savez, n'est pas généraliste. Elle répond aux questions : « Où ? Quand ? Quoi ? Comment ? » Il n'est pas possible d'élaborer un indicateur global à l'échelle départementale mais nous avons recherché des indicateurs communs à plusieurs domaines de compétences. Après avoir mis en place des modes de recueil de ces indicateurs, il nous a ensuite fallu établir des modes d'exploitation des données, les représenter et les analyser en les intégrant dans un système de gestion informatisée.

Nous avons traduit l'accessibilité aux équipements et services publics sous la forme du temps d'accès en travaillant en collaboration avec le laboratoire « Image et Ville » de l'Université de Strasbourg et la société Agate (transfert de technologies). L'accessibilité a été définie comme une distance-temps minimale entre le lieu où l'on est et le lieu où l'on va, selon le mode de transport, sur un itinéraire donné, en prenant en compte la notion de confort.

Pour les collèges, nous avons choisi un collège urbain (Jacques Ellul à Bordeaux), un collège rural (Léonard de Vinci à Saint-Aubin), et un collège périurbain (Pierre Martin à Rauzan). Il s'agissait au final de travailler sur l'adaptation de la carte scolaire et des dessertes, de favoriser la marche et la bicyclette, d'optimiser les locaux et leurs capacités. Pour les MDSI, nous nous sommes appuyés sur le projet « Solidarité 2013 » et 3 équipements tests (également urbain, périurbain et rural) pour caractériser et améliorer l'accessibilité aux dix implantations prévues pour les pôles qui structureront les 32 équipements actuels. Quant au réseau de transport, l'objectif était d'améliorer sa visibilité et de contribuer à la réflexion sur le livre blanc des mobilités.

- Diagnostic d'accessibilité des Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion

L'étude relative aux MDSI s'est attachée à caractériser les MDSI sur leur territoire en mettant en évidence la notion d'attracteur temporel. Un équipement est beaucoup plus attractif s'il est entouré d'autres services, de commerces ou équipements publics. Elle a également examiné les temps, les moyens et les modes d'accès aux MDSI. Elle a enfin tenté de qualifier les modes de fonctionnement de ces équipements tant pour les usagers que pour le personnel (170 000 personnes fréquentent ces MDSI tous les ans).

Nous avons établi des cartes dynamiques pour caractériser la MDSI dans son territoire. La couverture des services de PMI, des services sociaux et des services d'insertion montre qu'une meilleure cohérence doit être recherchée entre ces zones. Les cartes et graphiques* contiennent de nombreux renseignements : adresses, horaires, accessibilité handicapés, structures voisines, environnement, nombre d'agents, etc.

Les cartes relatives à l'accessibilité représentent le territoire et les trajets effectués par les usagers en fonction du déroulement des heures, ce qui permet une vision à la fois spatiale et temporelle. Les indicateurs élaborés nous renseignent sur le fait que les usagers mettent en moyenne 12 minutes pour se rendre dans un équipement, dans un quartile qui s'étale de 4 minutes à une heure. La plupart des trajets sont réalisés en voiture. Pour les personnels, le temps de déplacement se monte en moyenne à 40 minutes pour chaque trajet. Avec un regroupement en dix pôles, il paraît indispensable de réfléchir sur la façon de rapprocher les agents de leur lieu de travail. Nous avons également établi des cartes, statiques cette fois-ci, sur les modes de transport utilisés pour se rendre dans les différents équipements. Elles mettent en exergue le rapport entre les modes doux et les modes motorisés (vert : modes doux majoritaires, jaune : équilibre, rouge : modes motorisés majoritaires). *Les cartes** définissent les rapports entre les différents modes motorisés et permettent donc des analyses plus fines sur l'utilisation du réseau de transport en commun. Cette analyse a été complétée par le calcul des temps d'accès par le réseau Trans'Gironde en interconnexion avec les TER. Une dernière carte dynamique détermine quelles sont les communes fréquentées par les travailleurs sociaux en fonction des jours de la semaine. L'organisation de ces déplacements professionnels peut ainsi être analysée, voire améliorée, l'usage d'un véhicule de service ou d'un véhicule personnel étant également renseigné.

Le troisième volet d'indicateurs vise à qualifier le fonctionnement des équipements. Des frises spatio-temporelles ont été établies pour chacun en fonction des heures d'ouverture des différents services. Ces données ont été complétées par des interviews des usagers permettant de recueillir leur appréciation des locaux (confort, confidentialité). Nous avons constaté

*VOIR DONNÉES PAGES 35/37 → ANNEXES

que les usagers sont beaucoup moins exigeants que les personnels quant aux locaux dans lesquels ils sont reçus. Ils sont en revanche beaucoup plus sensibles à la manière dont ils sont accueillis par les professionnels. Ces éléments permettent d'avoir une vision plus raisonnée des attentes des uns et des autres.

Les trois MDSI tests ont été diagnostiquées de la même façon. Nous avons trouvé des écarts mais aussi des points communs. Nous souhaitons maintenant élargir la réflexion en équipant tous les secrétariats avec les outils de collecte de certains indicateurs. Les actions à mener suite à cette étude concernent aussi bien l'évolution des transports en commun pour la desserte de certains sites, la réflexion sur le transport à la demande, sur les affectations des personnels, que la réorganisation des zones de service ou l'utilisation de ces lieux comme points d'accès à Internet ou pôles de télétravail.

- Analyses des collègues

La même démarche a été entreprise sur les trois collèges tests que je vous ai cités, avec cependant des indicateurs spécifiques. Cette carte* vous montre l'inégalité de la desserte des collègues par les transports en commun selon les lieux d'habitation des élèves. Nous avons aussi étudié la conciliation avec les temps des parents. En zone rurale, les élèves sont accompagnés en voiture par leurs parents, alors qu'en zone périurbaine, compte tenu des pistes cyclables et des transports en commun développés, l'accompagnement est moindre. Le temps d'accès varie entre 40 minutes en moyenne en zone rurale et 17 minutes en zone urbaine. Dans un tout autre domaine, nous avons observé que les « temps de faim » diffèrent selon les âges. En sixième et cinquième, les élèves ont faim bien avant l'heure du repas. En quatrième, la sensation de faim se déclenche une demi-heure avant le repas mais les élèves estiment qu'ils manquent de temps pour manger. Enfin, nous avons étudié heure par heure, le mode d'occupation des salles des collèges dans le but d'en optimiser les capacités et les usages.

L'analyse du réseau de cars Trans'Gironde a conduit à caractériser les temps d'accès sur l'ensemble du territoire et à établir des représentations de type isochrones ou anamorphoses montrant les distorsions spatio-temporelles de desserte du territoire.

Sur 100 indicateurs testés au départ, 56 ont été retenus et trois nouveaux indicateurs ont été structurés récemment pour mieux répondre à nos besoins. Ils alimentent une base de données qui sera utilisable au niveau central comme dans les différentes directions. De nombreuses pistes de travail intéressantes se sont dessinées en termes d'applications, notamment pour les questions d'urbanisme (centralité, regroupement des services), d'intermodalité ainsi que pour la réflexion interne sur les plans de déplacements des agents.

*VOIR CARTE PAGE 38 → ANNEXES

Évaluation de la traversée nocturne

Une traversée nocturne et pédestre a été proposée jeudi 14 octobre, de 22h à minuit aux participants des Temporelles 2010. Ce type d'étude s'organise habituellement sur l'ensemble de la nuit afin de pouvoir analyser le fonctionnement de la ville à différents créneaux horaires. L'expérience proposée ici, d'une durée de 2 heures, se voulait donc plus ludique, tout en permettant à ses participants de s'approprier la méthodologie.

Il s'agissait de réaliser une observation sociale et sensible des lieux : l'identification des usages, des besoins, des représentations, de l'ambiance actuelle, de l'ambiance souhaitée, etc. Il convenait de recueillir des informations spatio-temporelles, d'identifier l'offre (services, transports) et la demande, de faire émerger des idées et des projets.

Une cinquantaine de participants, français et européens, se sont répartis en 4 groupes et ont ainsi parcouru à pied l'un des 3 trajets proposés à travers le centre-ville de Dijon. Ils ont noté leurs remarques et impressions sur le carnet de route mis à leur disposition. Ils sont également allés à la rencontre des usagers, dont les discussions ont fait l'objet d'enregistrements.

Marie-Christine COUIC

Nous avons entrepris un parcours qui nous a menés de la rue de la Liberté à la place Emile Zola, en passant par la rue du Bourg et la rue Berbisey. Nous sommes rentrés en contact très facilement avec les noctambules, ceux-ci nous abordant parfois directement. Ils nous ont appris que Dijon était une ville agréable, accueillante, mais que l'on pouvait s'y perdre par manque de signalétique et que la ville était parfois sale. Nous avons croisé de nombreux étudiants. Les non-Dijonnais s'estimaient ravis de l'animation de la cité. Les Dijonnais semblaient plus réticents. Nous avons observé une certaine ségrégation spatiale en fonction des âges : les moins de 25 ans du côté de la rue Berbisey, les trentenaires autour de République, les plus âgés ailleurs. Plusieurs personnes ont évoqué la répression contre l'alcool dans l'espace public et mentionné un arrêté municipal qui interdit l'alcool sur la place Wilson. Les problèmes de partage des trottoirs entre les voitures et les piétons ont été soulevés. Commerçants et piétons préfèrent les sols plats qui permettent une dilatation et ou une contraction de l'espace piétonnier en fonction de la présence ou non de véhicules. Toutefois, la pierre utilisée pour les dalles glisse en cas de pluie ou de gel. Selon les usagers, l'accès au centre-ville en voiture est compliqué mais doit être conservé. Les étudiants regrettent l'absence de station VéloDi sur le campus et les modalités de fonctionnement compliquées des VéloDi. Le problème des pistes cyclables à contresens de la circulation a été mentionné.

Dans un autre registre, notre groupe a trouvé le port du gilet contraignant. Cependant, la population s'est montrée accueillante. Une seule photographie a été refusée.

Juliette ROCHMAN

Assistante de recherche. Docteure en aménagement et urbanisme, Université du Québec à Montréal

Notre groupe est parti de la place de la Libération, a descendu la rue de la Liberté, s'est dirigé vers la place Emile-Zola par la rue Bossuet puis a emprunté la rue Berbisey. De manière générale, nous avons trouvé que la ville était peu fréquentée à cette heure mais qu'elle était bien éclairée, bien mise en valeur et donnait un sentiment de sécurité.

Nous avons essentiellement croisé des jeunes, mis à part quelques touristes, le directeur de la société de bus qui faisait visiter la ville à des élus, des résidents et personnes travaillant dans les bars. L'usage de la ville de nuit au titre des loisirs a dominé nos rencontres, les personnes croisées fréquentant les restaurants, les bars ou se promenant. Nous avons constaté que les restaurants fermaient tous avant 23 heures. La plupart des jeunes et des étudiants rencontrés étaient satisfaits de l'animation de la ville. Un couple de résidents nous a affirmé qu'il était difficile de trouver des lieux ouverts le dimanche, notamment le soir. Les travailleurs de nuit (bars, restaurants, épicerie) nous ont fait part de leur satisfaction. Nous avons enfin croisé un homme coincé devant la pharmacie de garde et regrettant les difficultés d'accès au lieu.

Joëlle LEMOUZY

Conseillère municipale déléguée au quartier de la Fontaine d'Ouche, Conseillère communautaire à Dijon

Notre groupe s'est scindé car nous avons aidé une jeune fille qui rencontrait des problèmes pour ouvrir sa porte. Nous avons ainsi appris que « l'effet terrasse » donnait un sentiment de sécurité à ceux qui rentrent tard le soir. La grande quantité de bâtiments anciens et la beauté du centre-ville contribuent aussi à créer une ambiance nocturne agréable. Nous avons enfin discuté à proximité du point d'apport volontaire pour les déchets recyclables de la place Emile Zola dont la présence engendre odeurs nauséabondes et problèmes de propreté. Nous avons porté nos gilets jaunes sans embarras, nous retrouvant naturellement en position d'ambassadeurs.

Chantal TROUWBORST

Avez-vous apprécié cette promenade nocturne ?

Joëlle LEMOUZY

Oui. Cette promenade était fort sympathique. Il faudrait la renouveler un autre jour car le jeudi, la population nocturne comporte des caractères particuliers du fait des nombreuses soirées étudiantes.

Juliette ROCHMAN

Deux personnes ont évoqué les difficultés de stationner en centre-ville à proximité de chez eux en raison de la présence de la clientèle des restaurants. Ils ne connaissaient pas le système des places oranges réservées aux résidents.

Jocelyne BOUGEARD

Adjointe déléguée aux droits des femmes et aux temps de la ville, Ville de Rennes

Cette balade nocturne me semble une très heureuse initiative. Nous avons également pu échanger au sein du groupe. À la fin de la soirée, les noctambules nous abordaient eux-mêmes pour nous interroger. Nous avons pris beaucoup de notes dans nos carnets et je crois que tout ce matériau devrait être rassemblé, reformulé et synthétisé.

Chantal TROUWBORST

Je propose que Marie-Christine Couic récupère les carnets, les magnétophones et les photographies.

Christophe BERTHIER

Conseiller municipal délégué à la santé et au handicap, Conseiller communautaire à Dijon

Notre parcours démarrait de la mairie, empruntait la rue de la Liberté jusqu'à la place Darcy, se dirigeait vers la gare avec un retour par le jardin Darcy, la place Grangier, la rue Musette et un détour vers la Halle. Nous avons rencontré assez peu de personnes, l'ambiance était calme. Certains membres du groupe ont trouvé la luminosité des rues assez faible. Nous avons été interpellés par un étudiant place du Bareuzai. Pablo écrit une thèse sur Internet et étudie à l'École de commerce. Il apprécie énormément Dijon : une ville belle, agréable, tranquille, où il se promène volontiers à pied. Il fréquente souvent les nouveaux bars de nuit de la rue Musette et attend le tramway avec impatience car le campus est éloigné du centre-ville. Devant la gare, nous avons rencontré un responsable de restaurant nocturne qui a partagé avec nous son expérience de la nuit. Il garde son établissement ouvert jusqu'au dernier client (2 heures 45 du matin hier). Comme il est situé à proximité de cinq hôtels, sa clientèle est constituée de touristes et de groupes.

Nous avons apprécié cette promenade nocturne et comptons bien la renouveler.

Jean-Yves BOULIN

Notre groupe est parti du Grand Théâtre, a fait un petit détour vers la chouette, est passé par la rue Lamonnoye, s'est arrêté au Brighton, a continué vers la place de la République, s'est arrêté aux fouilles du chantier du tramway (*Le Chat noir* n'était pas encore ouvert), puis est revenu par la rue de la Préfecture.

Silvina RODRIGUES-GARCIA

Directrice d'étude, Agence d'urbanisme de Reims

Nous avons surtout croisé des jeunes entre 18 et 25 ans, évoluant en groupe, à proximité des bars. Quelques couples plus âgés se trouvaient également sur notre parcours. Les lumières tamisées, la présence d'un fort patrimoine bâti historique créaient une ambiance intimiste de ville à taille humaine. Les personnes que nous avons interrogées nous ont révélé que les atouts de Dijon résidaient dans la présence de quelques lieux d'animation, d'échanges (voire de lieux autogérés où on peut s'exprimer dans un esprit libertaire comme Les Tanneries) et dans le sentiment de sécurité. Cependant il reste difficile de se déplacer à partir d'une certaine heure et l'espace public est parfois encombré de cartons, surtout à proximité des commerces vestimentaires. La ville souffre aussi d'un déficit en animations de rues en comparaison de Chalon-sur-Saône par exemple.

La plupart des membres du groupe a accepté de porter le gilet et nous avons été identifiés soit comme des grévistes, soit comme des représentants des forces de l'ordre !

Jean-Yves BOULIN

Les jeunes nous ont semblé revendicatifs sur la question de la mobilité nocturne et de l'animation. Les personnes plus âgées sont, quant à elles, très satisfaites.

Dominique ROYOUX

Merci à Marie-Christine Couic d'avoir organisé cette promenade. N'oubliez pas de lui restituer vos notes.

EXEMPLES EUROPÉENS DE POLITIQUES TEMPORELLES

Introduction

Catherine COUTELLE
Députée de la Vienne

Cette dernière matinée sera européenne.

L'ouverture et la confrontation de démarches et d'expériences différentes sont apparues indispensables pour enrichir notre réflexion et encourager l'action. L'Europe favorise ces rencontres pour mettre en valeur les «bonnes pratiques» et accompagner leur diffusion à travers les pays de l'Union. Si les territoires, les modes de vie diffèrent, les interrogations et les recherches de solutions sont convergentes.

C'est pourquoi l'Association Tempo Territorial s'est construite dès le départ dans un contexte européen, en partant de l'exemple italien. Nous nous sommes déplacés à Milan et Crémone, aux Pays-Bas et en Allemagne. Trois interventions se succéderont ce matin : les cas de la ville de Turin puis de la ville de Barcelone seront présentés, puis José Almeida évoquera la position européenne de Dijon.

La mise en œuvre des politiques temporelles à Turin et le fonctionnement de leur Bureau des temps

Vittorio SOPETTO et Marisa CORTESE
Direction temps et horaires, programme « Plus d'espace, plus de temps », Ville de Turin

Vittorio SOPETTO

Bonjour à tous et merci de nous avoir invités à présenter notre expérience. Merci aussi pour tous les échanges qui nous permettront d'améliorer notre travail.

Le projet « +Spazio+Tempo » a été initié par la ville de Turin, en collaboration avec une fondation privée qui l'a financé et en partage aussi les objectifs de base. Notre approche tient compte d'une réflexion globale sur le temps par rapport à l'espace public et se base sur la conviction qu'une meilleure utilisation de l'espace public permettra une meilleure gestion du temps et finalement une meilleure qualité de la vie. Nous avons adopté une démarche méthodologique intégrée tenant compte des désirs exprimés par les citoyens.

Nous pensons qu'un espace public qui peut être reconquis par les habitants peut être optimisé et utilisé pour des usages nobles, écartant les activités illicites ou dangereuses. Nous avons commencé par travailler dans une zone test, sans difficulté particulière, et qui rassemblait toutes les tranches d'âges et toutes les catégories sociales.

Ce projet a exigé un renouvellement de notre système de gouvernance. Il est constitué d'un comité de pilotage qui définit les grandes lignes, de personnel technique qui élabore les straté-

gies et indique aux élus les modifications souhaitables pour un meilleur accueil de la décision, d'un système de liens entre les techniciens, les associations et les acteurs locaux qui œuvrent dans le projet dans une logique de partie prenante. Quand on se réunit autour des tables de discussion, ils peuvent aussi nous fournir des idées de modification. Ce type de démarche a utilisé toutes les ressources du territoire et a nécessité l'assentiment des usagers de ce territoire.

Concernant la gestion des horaires d'ouverture des commerces, nous avons choisi dans certains cas d'éliminer la pause méridienne pour une meilleure conciliation avec les horaires de travail. Le temps doit être utilisé de manière flexible mais, parfois, le temps des uns crée des problèmes pour celui des autres. Nous avons cherché à collaborer avec les associations, notamment celles qui fédèrent les personnes âgées et les personnes qui peinent à gérer leur temps (travail, loisirs, famille). Nous avons aussi développé l'usage des nouvelles technologies pour aider les individus à gagner du temps (moins de queue au bureau de Poste par exemple). Cela s'est notamment traduit par l'ouverture de points Internet supplémentaires pour permettre aux personnes d'entrer plus facilement en contact avec l'administration. Certaines personnes âgées ne sont pas habituées à l'utilisation d'Internet : ces points sont donc assistés pour les aider à utiliser ces nouvelles technologies.

Notre territoire est très urbain. Nous possédons un bon réseau de transport mais aussi une circulation automobile très dense. Nous avons réfléchi au développement du vélo. Il ne suffit pas de construire des pistes cyclables, il faut qu'elles soient reliées entre elles et permettent d'utiliser le vélo en essayant d'éviter les voitures.

Nous avons également suscité des activités pour que la population puisse sortir la nuit en toute sécurité et que la ville soit animée après 22 heures.

Nous avons aussi travaillé sur les temps d'attente afin qu'ils ne soient pas considérés comme des temps gâchés ou générateurs de stress. Nous essayons donc de fournir des services complémentaires pendant l'attente : boissons, assistance aux nouveaux citoyens, médiateurs culturels qui accompagnent les immigrés par exemple, espace aménagé pour les enfants.

En termes d'aménagement urbain, nous avons créé une sorte de zone franche où nous limitons toutes les contraintes qui interdisent d'utiliser l'espace public. Nous offrons la possibilité de marcher sur les pelouses et d'organiser des pique-niques pour certaines occasions, nous fournissons même du mobilier (tables, chaises, chaises longues, etc.). Certaines rues de Turin sont ainsi utilisées de façon plus conviviale. On peut jouer aux échecs, pratiquer la musique ou le sport à certains moments de l'année. L'espace public doit parfois résoudre des micro-conflits entre générations : skate-boards contre repos, bruit contre silence. Nous avons cherché des possibilités de rapprocher les

EXEMPLES EUROPÉENS DE POLITIQUES TEMPORELLES

différents désirs des habitants avec des activités qui peuvent cohabiter sans trop de heurts. Certaines activités considérées comme nuisantes (muralisme) ont été acceptées par la population parce qu'elles étaient encadrées. Bref, nous avons souhaité faire du loisir une sorte de règle dans l'espace public.

Pour communiquer sur ce projet, nous avons utilisé toutes les méthodes classiques mais surtout une communication en ligne. Le budget de l'opération s'élève à 1,5 million d'euros pour deux ans. Ces fonds nous ont permis de monter des projets solides et les techniciens de la ville ont pu observer l'importance de l'effet levier de certains changements.

La méthodologie pour l'évaluation de ce projet est en cours d'élaboration. Nous voulons ancrer cette expérience dans le territoire et souhaitons qu'elle se prolonge au-delà de l'épuisement du budget. Nous voulons aussi que ce projet puisse être reproductible ailleurs. Nous l'avons déjà lancé dans une autre partie de la ville, avec moins de moyens cependant, et envisageons une extension à l'ensemble de la ville. Dans cette deuxième zone expérimentale, les difficultés sociales sont plus importantes et l'espace public doit d'abord être réhabilité.

Danièle VIGIER

Comment avez-vous choisi le premier quartier d'expérience ?

A-t-il des caractéristiques particulières ?

Christine BAAIJENS

Même si l'évaluation du projet n'est pas encore réalisée, pourriez-vous nous donner quelques éléments sur l'effet de votre démarche quant à l'amélioration de la qualité de vie ? Si vous disposiez d'un budget réduit de moitié, à quelles actions donneriez-vous priorité ?

J'ai compris que vous aviez reçu des fonds d'une banque privée. Cependant j'ai entendu parler d'un fond national pour les politiques temporelles. Y avez-vous eu recours ?

Une intervenante

Avez-vous expérimenté des jardins partagés ou des opérations de fleurissement des trottoirs ?

Anne-Marie MONOMAKHOFF

Avez-vous constaté une réduction de la dégradation du mobilier urbain ?

Marisa CORTESE

Ce quartier a été sélectionné précisément parce qu'il ne constitue pas une urgence sociale. Nous avons souhaité éviter un quartier en malaise où le secteur public intervient déjà beaucoup. Nous avons parié sur la normalité et sur le fait que ce travail pourrait nous donner des outils qui nous permettraient ensuite de résoudre des situations plus problématiques. Dans la tête des

citoyens, l'urgence devient comme une sorte d'écran qui cache une ville à problèmes. Nous voulions impulser un autre type de regard public et constater ses effets. Turin accueille beaucoup d'immigrés qui possèdent une perception différente de l'espace public de par leur culture ou parce qu'ils jouissent d'un espace privé très réduit. Le défi de l'intégration se joue donc dans l'espace public. D'où notre volonté de renforcer sa meilleure utilisation.

La question sur le meilleur résultat final me semble biaisée. À l'opposé, notre méthodologie visait à éviter de décider à l'avance ce qui se produirait dans chaque espace. Nous avons compté sur ce qui existait déjà, en faisant émerger de nouvelles propositions de la population. Comme les fonds ne venaient pas du public, nous avons pu laisser les choses se construire sans contraintes. Nous avons accordé beaucoup de place aux idées venant des jeunes, des enfants, des commerçants. C'est grâce à ce système de gouvernance que nous avons obtenu des résultats. Nous allons réutiliser ce projet sans le transposer de manière systématique mais en laissant émerger ailleurs d'autres solutions. Nous n'avons reçu aucune aide de l'État. Nous avons utilisé d'autres ressources publiques et notamment bénéficié d'un transfert de fonds destinés à l'origine à d'autres projets.

Nous avons pu créer des « community gardens » avec les écoles et les parents. Ce genre d'expérience n'existait pas à Turin. Ces jardins fonctionnent si l'école décide de sortir de son siège et d'adopter un nouvel espace. Nous avons mis à disposition des écoles des lieux, de l'eau et des plantes. Des architectes ont accompagné les enfants. Cette activité se poursuit et nous allons l'exporter dans d'autres quartiers.

La dégradation du mobilier urbain constituait en effet l'une de nos préoccupations. Quand les personnes s'approprient le territoire, elles ne l'abîment plus. Nous avons signé des accords avec les commerçants et les écoles afin qu'ils s'engagent à soigner les espaces publics autour de leur établissement. Au final, les espaces urbains ont été embellis et non dégradés.

La mise en œuvre des politiques temporelles à Barcelone

Montserrat CALVO VALLVERDU

et Carme CARRERA ESCUDER

Responsables du programme « Concertation et participation », Ville de Barcelone

Montserrat CALVO VALLVERDU

J'interviens aujourd'hui au nom de la directrice du département social et culturel de la mairie de Barcelone, afin de partager notre expérience sur les politiques publiques que nous menons en matière d'utilisations sociales des temps.

À Barcelone, nous estimons que les politiques temporelles constituent un nouveau droit pour les citoyens, le droit de pouvoir gérer son propre temps. Les administrations doivent donc encourager la cohésion, la parité, l'égalité des chances, l'auto-gestion du temps. Nous croyons vraiment à ce modèle de ville basé sur le temps des personnes, centré sur l'individu, le bien-être et le processus qui y mène (proximité, unité du quartier, approche globale).

Catherine Coutelle a rappelé ce matin les origines des politiques des temps. Il s'agit de politiques sociales mises en place pour faire face à des évolutions de la société, favoriser l'égalité hommes-femmes et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Aujourd'hui, le temps constitue un axe essentiel lorsqu'il s'agit de mettre en place de nouveaux services.

Comment avons-nous procédé à Barcelone ? Nous avons commencé à introduire les politiques temporelles à notre réflexion à la fin des années 90. Depuis 2003, nous avons créé un programme sur les nouvelles utilisations sociales du temps (NUST) avec un budget dédié, une équipe et un référentiel. En 2007, la nouvelle municipalité a intégré ce projet au domaine de l'éducation, de la culture et du bien-être.

Notre programme se décline dans quatre directions : l'observation (innovations et connaissances), l'intervention (action territoriale via des projets pilotes, évaluation, élargissement du champ d'action), la concertation et la participation, la sensibilisation (explication, diffusion, pédagogie).

Les politiques des temps sont transversales par nature. Nous ne pouvions pas envisager d'agir à partir de notre seul petit département municipal. Nous avons donc cherché à repérer parmi les politiques municipales, celles qui, tout en ne le reconnaissant pas officiellement, pouvaient intégrer une dimension temporelle. Pour aider les techniciens de la municipalité à développer leur vision temporelle, nous sommes partis des besoins des citoyens de la ville, dans les différents quartiers et selon les âges, pour monter des actions adaptées. Par des enquêtes auprès de la population, nous avons identifié les différents services à la personne, les problèmes d'accessibilité, de mobilité selon les âges, les difficultés pour certains de dégager du temps personnel, la nécessité d'une sécurisation de l'espace public pour une mobilité meilleure, l'intérêt de développer les nouvelles technologies au service des citoyens.

La partie observation de notre programme se constitue donc de ce diagnostic pour connaître la situation générale de la ville (disponible sur Internet) et d'une collection de « dossiers du temps » qui rassemblent et diffusent les réflexions en la matière dans plusieurs domaines. Deux numéros restent encore à paraître. Cette première phase nous a permis de poser la problématique et de définir les défis à relever.

Je laisse la parole à Carme qui vous décrira le volet concret de notre programme.

Carme CARRERA ESCUDER

Je commencerai par vous présenter la partie concertation et participation de notre programme.

Sur la thématique du temps de travail, le programme NUST a initié le projet « Un temps pour travailler, un temps pour vivre », en collaboration avec le Conseil économique et social. Il visait à réfléchir et débattre de propositions avec les agents sociaux et économiques, les syndicats et le patronat. Nous avons également monté un réseau de 70 entreprises. Elles viennent de publier un document numérique contenant différentes initiatives permettant de concilier vie professionnelle et familiale autour de la flexibilité des horaires, du télétravail, de la proximité et de la mobilité. Ce réseau d'entreprises se réunit au moins deux fois par an. Il a pour but de promouvoir les échanges, de partager les bonnes pratiques, d'offrir des ressources et une assistance pour la mise en œuvre de mesures temporelles, de visualiser le travail des entreprises innovantes socialement.

Le programme NUST a suscité un Pacte du Temps, accord social qui permet d'aller vers une ville plus conciliante et de développer le travail transversal dans l'organisation. Nous avons également initié un réseau de communes et aussi un réseau de villes européennes qui se réunira le 18 et 19 novembre prochains.

Pour la partie intervention de notre programme, nous avons élaboré le projet « Temps de quartier, temps éducatif partagé », un projet participatif qui intervient dans les horaires et les utilisations des équipements éducatifs en vue de favoriser l'harmonisation du temps des familles, de renforcer et de diversifier les activités éducatives de qualité et d'assurer la cohésion du quartier. Ce projet a été construit en collaboration avec la mairie, la Fondation Jaume Bofill, les associations de parents d'élèves, les écoles et les agents sociaux. Il a d'abord été expérimenté dans 8 quartiers à partir de 2005 et il concerne maintenant 44 quartiers. Il vise les familles, les enfants et les adolescents de 3 à 16 ans dans le cadre des écoles, des centres de loisirs, des associations sportives et culturelles et des équipements publics. Les objectifs de ce projet sont les suivants : soutien d'activités en horaires extrascolaires, ouverture des cours des écoles, activités familiales pendant les week-ends, service de suivi, soutien de la diffusion des activités.

Enfin, en termes de sensibilisation, nous avons organisé le Congrès international « Temps, citoyenneté et commune » en mai 2006 et la Journée européenne « Jusqu'où va votre temps ? » en février 2009. Nous proposons également un site de ressources et de documentation sur Internet : www.bcn.cat/nust.

Ulrich MÜCKENBERGER

Quelle est la relation entre les quatre lignes stratégiques que vous avez suivies ? De mon point de vue, j'estime que l'observation, la concertation, l'intervention et la sensibilisation sont concomitantes.

EXEMPLES EUROPÉENS DE POLITIQUES TEMPORELLES

Thierry HALAY

La ville de Turin évoquait ses expérimentations en matière d'animation nocturne de certains quartiers. À Barcelone, il me semble que vous avez des médiateurs festifs de nuit qui essayent par le mime ou la distribution de documents de limiter les nuisances nocturnes. Pouvez-vous nous en parler un peu plus et préciser si cette action est liée au programme NUST ?

Christine BAAIJENS

En Espagne, existe-t-il une politique temporelle de niveau national ?

Jocelyne BOUGEARD

Barcelone est signataire de la charte pour l'égalité dans les politiques publiques. Les villes espagnoles disposent-elles d'une délégation spécifique aux droits des femmes ? Le cas échéant, ces délégations travaillent-elles sur les politiques temporelles ? Par ailleurs, je souhaiterais savoir de quelle manière vous parvenez à attirer des fonds privés ?

Michel DEHU

La société civile organisée dispose d'instances puissantes à Turin comme à Barcelone. Ces instances peuvent-elles prescrire des stratégies aux élus ? Les problématiques temporelles participent-elles de leur réflexion ?

Montserrat CALVO VALLVERDU

Les quatre lignes directrices de notre programme se développent en effet de manière simultanée. Nous les avons présentées ainsi par commodité. Concrètement, nous avons d'abord mené un diagnostic pour évaluer, par exemple, les besoins des familles après l'école. Une fois l'enquête dans toutes les écoles effectuée, nous avons travaillé de manière participative pour exploiter les résultats. Ensuite sont venues des propositions concrètes d'actions comme par exemple l'ouverture des cours d'écoles pour permettre le jeu libre avec surveillance ou l'extension des activités périscolaires aux habitants du quartier. De là, nous avons établi différents mécanismes permettant la mise en place des actions. Un budget a été donné aux associations de parents d'élèves pour les activités culturelles et la surveillance des cours d'école.

À Barcelone sévissent de nombreux conflits autour du bruit nocturne, notamment dans les vieux quartiers où se trouvent les bars. Nous avons mis en place une politique de prévention avec des mimes mais aussi des propositions d'organisation des locaux ou de changement des jours de concert par exemple.

Nous ne bénéficions d'aucune directive nationale sur les politiques temporelles. Il existe seulement des lois nationales sur la conciliation et sur le travail.

À Barcelone, nous travaillons certains projets en commun avec la délégation pour l'égalité hommes/femmes.

Marisa CORTESE

La question des femmes me semble fondamentale. Les femmes et les enfants permettent de mesurer la « vivabilité » d'une ville. Nous travaillons pour notre part en commun avec l'élu en charge de l'égalité des chances.

En ce qui concerne notre financement privé, je précise que la banque San Paolo est turinoise et que sa fondation a toujours soutenu les actions municipales et été fortement impliquée dans le domaine social. Dans ce cas précis, elle s'est donnée un objectif différent : l'utilisation de l'espace public. Nous travaillons en étroite collaboration avec cette fondation. Nous avons signé un protocole d'entente nous permettant de garder notre autonomie réciproque. La fondation San Paolo ne se borne pas à fournir des subsides, elle participe réellement au projet et contribue à l'enrichir. Turin disposait quelques années auparavant d'un lieu de rencontre fort entre la société civile et l'administration publique appelé « Turin international ». À l'époque, nous y avons évoqué les politiques temporelles et cette instance a permis de développer un patrimoine commun de réflexion. La société civile est moins active aujourd'hui mais notre projet constitue bien le prolongement de la démarche entreprise alors.

Montserrat CALVO VALLVERDU

La fondation Jaume Bofill ne nous apporte pas de ressources économiques mais plutôt des connaissances, car elle est spécialisée dans l'éducation et la participation citoyenne.

Nous bénéficions d'une société civile riche et organisée. Le Conseil économique et social (CES) de la ville de Barcelone a débattu sur le temps mais tout à fait en marge de notre programme NUST. Nous rencontrons le CES et les syndicats la semaine prochaine pour introduire le temps dans les négociations collectives.

Spatio-temporalité, mobilité : le positionnement de Dijon dans le Grand Est, insertion dans les flux européens

José ALMEIDA

Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dijon

Avant de commencer mon exposé, je voudrais préciser que le campus sera bien relié au centre-ville par le tramway entre 1 heure 30 et 5 heures 30 du matin. Une station de vélo sera également installée sur l'Esplanade Erasme qui fait l'objet d'une réhabilitation complète. Enfin, il est permis de s'asseoir sur les pelouses des jardins publics dijonnais !

Je représente ce matin la métropole Rhin-Rhône, conçue pour répondre aux défis de la métropolisation et de la mobilité.

Depuis quelques décennies s'accroît la concentration dans

les pôles urbains des richesses, des talents et de l'innovation. Face à ce puissant processus de métropolisation, les agglomérations de taille plus modeste, comme la nôtre, doivent trouver des moyens de rester inscrites dans la compétition territoriale. Ce défi explique la création de la métropole Rhin-Rhône qui rassemble une dizaine d'agglomérations (Mulhouse, Montbéliard, Belfort, Besançon, Vesoul, Dijon, Dole, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Bâle et Neuchâtel). Ce réseau de villes franco-suisse vise à atteindre une masse critique en termes de population et d'emplois et à partager des services de haut niveau par une mutualisation et le renforcement des domaines d'excellence de chacun, dans un cadre de vie agréable et un environnement préservé. Depuis quatre ans, avec le soutien de l'État et des régions, la métropole progresse dans les domaines variés de la culture, du tourisme, de la recherche, de la nouvelle économie ou du développement des fonctions supérieures métropolitaines.

Cette métropole est composée d'un archipel de villes et d'agglomérations moyennes. Les communications sont aisées et fréquentes entre villes voisines mais plus rares et moins commodes pour les villes éloignées. Notre projet nécessite donc un réseau de transport et un système de mobilité adaptés. La géographie et les infrastructures le rendent possible, sur un axe de transit Saône-Rhin et autour de la LGV Rhin-Rhône. Nous voulons renforcer l'accessibilité de nos cités par des liaisons directes ou des correspondances efficaces au niveau des hubs ferroviaires, assorties d'une intermodalité performante entre les transports urbains et interurbains. Le temps du voyage entre deux points de la métropole doit être inférieur à trois heures, ce qui permet l'aller-retour dans la journée.

En ce qui concerne les dessertes externes de la métropole à l'horizon 2012, la première phase de la LGV qui s'achèvera en 2011 placera Zurich à 2 heures 30 de Munich, Lyon à moins de 3 heures de Mulhouse, et Dijon à 20 minutes de Besançon. L'espace se rétractant, les entreprises internes pourront élargir leurs zones de marché, de recrutement et de partenariat et les entreprises externes se positionner sur notre territoire métropolitain. Dans l'espace métropolitain lui-même, le travail mené au cours de l'année écoulée a permis de définir nos besoins. Aujourd'hui, la route est plus empruntée que le fer mais la LGV impliquera une recomposition globale de l'espace. Le concept de la demi-journée de voyage repose sur quatre principes visant à renforcer l'attractivité du train :

- la complémentarité entre les modes de dessertes ferroviaires : pour des relations courtes, le train classique est le mieux adapté compte tenu de l'excentration des deux gares nouvelles, le TGV convenant aux liaisons plus longues (Mulhouse-Dijon en 1 heure) ;
- la performance des correspondances dans des délais courts de 5 à 10 minutes ;
- la fréquence (6 à 12 allers-retours quotidiens) ;

- l'adaptation des horaires nécessaires pour espérer un report de la route vers le rail.

Si ces principes sont appliqués, l'accessibilité moyenne en train pourrait être réduite de 15 minutes par rapport à la voiture. La métropole souhaite donc sensibiliser les AOTU et la SNCF sur ce point. Ces avancées, suite à la mise en service de la première branche de la LGV, ne permettront pas de créer une métropole suffisamment compétitive. Seule la réalisation totale de la LGV avec ses trois branches permettra d'inscrire la métropole dans son espace européen. Nous militons fortement pour la réalisation de la deuxième tranche de la branche Est.

Les clés de la réussite sont les suivantes :

- le développement du dialogue avec la SNCF, RFF, les Conseils régionaux et les AOTU ;
- la connaissance des pratiques des usagers, habitants ou acteurs économiques ;
- la recherche d'innovation ;
- les politiques de déplacements menées au plan local par les agglomérations.

Catherine GABRIEL

Le Grenelle de l'Environnement a entériné 2 000 nouveaux kilomètres de LGV. Or une opposition au principe même de la grande vitesse, à sa nécessité, commence à émerger. Cela pourrait devenir un thème de réflexion pour Tempo Territorial.

Dominique ROYUUX

Avant de terminer cette matinée, je vous livre les mots-clés que j'ai notés au fur et à mesure : approche globale, proximité et finesse, tâtonnement, expérimentation/évaluation, concertation/participation, flexibilité, transversalité, communication, bien-être et urgence.

En restant dans le champ européen, nous passons maintenant de l'action à la préparation des institutions pour agir.

La résolution portant sur le développement des politiques temporelles (dans le cadre du développement de la cohésion sociale) adoptée le 16 mars 2010 en Conseil de l'Europe

Ulrich MÜCKENBERGER
Rapporteur du Conseil de l'Europe

Je suis très honoré de clore ces Temporelles 2010 par cette intervention, tout comme j'ai pu les ouvrir hier. Mon exposé traite de la relation entre les politiques du travail, du temps et l'Europe. Sur ces sujets, l'Europe a joué un rôle important dans le passé et tiendra peut-être un rôle tout aussi essentiel à l'avenir.

Les politiques temporelles ont émergé depuis une vingtaine d'années en Italie (Modène, Milan, Reggio Emilia). Elles se sont diffusées en Allemagne, en France et aux Pays-Bas. L'Europe a toujours encouragé les échanges et le dialogue en la matière, notamment au travers du projet Eurexter (Excellence territoriale en Europe), d'une étude de la Fondation de Dublin pour l'amélioration des conditions de vie et de travail et du programme EQUAL qui lie les questions temporelles à la question des genres. Ces initiatives européennes ont permis de construire une véritable culture européenne, même si, depuis quelque temps, l'Europe ne propose plus de vision commune.

À l'heure actuelle, en effet, l'Europe se heurte à un processus de renationalisation. La crise financière n'a pas été traitée par l'Europe mais par les États-nations. L'Europe s'est recentrée sur l'économie et la monnaie. Or les politiques temporelles découlent de l'État social qui commence par fournir de l'argent aux plus pauvres, avant d'envisager la redistribution du temps et des opportunités dans la vie quotidienne. La mentalité qui sévit aujourd'hui au niveau européen n'est donc guère encourageante. Par ailleurs, l'Europe se heurte au mythe de la société civile. Si elle existe dans nos pays occidentaux, elle reste une question douloureuse en Europe de l'Est et dans les nouveaux pays membres. Partout – et plus encore en Allemagne – nous observons un retour à la segmentation des politiques et des compétences. Je veux pourtant rester optimiste. Une de nos ministres pour l'égalité des chances m'a appris que les politiques temporelles obéissaient au « principe du chou-fleur ». Les politiques des temps croissent tels des choux-fleurs, ce qui signifie qu'elles portent des fruits dont on a du mal à discerner l'origine. Bref, elles produisent des résultats dans toutes sortes de domaines, sans être pour autant identifiées à des politiques temporelles. Ainsi de nombreux progrès ont été accomplis dans la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle sans qu'ils soient attribués aux politiques temporelles. À Brême, nous disposons d'un cadre très élaboré bâti par les entreprises, les administrations

et les services publics pour améliorer la gestion du temps de travail et la mobilité locale avec pour objectif de mieux articuler vie professionnelle et vie familiale. Derrière ces évolutions pointe la réalité démographique de l'Europe. Les mesures visant à renforcer l'égalité des chances entre hommes et femmes étaient destinées au début à lutter contre l'injustice sociale ; elles paraissent aujourd'hui nécessaires au maintien de la croissance démographique. Ce « principe chou-fleur » risque toutefois de faire tomber dans l'oubli le nécessaire caractère transversal des politiques temporelles. Ce « chou-fleur » a toutefois permis de faire émerger de nombreuses initiatives et réseaux comme le vôtre, qui fonctionnent bien. J'admire, en tant qu'universitaire, le travail mené sur le terrain.

J'en viens maintenant au cœur de mon exposé, la résolution européenne. Le Conseil de l'Europe comporte 47 états membres, dont les états de l'Est. Il a été créé en 1947, avec une orientation plus politique que l'Union Européenne. En 1998, par exemple, il a publié un rapport d'expert sur les politiques de genre (*gender mainstreaming*) qui fait toujours autorité aujourd'hui. Actuellement il existe en son sein un Comité pour la cohésion sociale qui appartient au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, une sous-structure du Conseil de l'Europe. Ce Congrès tient sa session annuelle la semaine prochaine et nous espérons y promulguer une résolution que j'ai préparée avec Clotilde Tascon-Mennetrier. J'ai rédigé une résolution pour le Conseil de l'Europe et une recommandation du Conseil de l'Europe au Comité des ministres, instance décisionnaire. Le 16 mars dernier, le Comité pour la cohésion sociale a approuvé cette résolution à l'unanimité et nous espérons qu'elle sera promulguée par le Congrès le 26 octobre. Dans le Comité où j'ai présenté mon expertise, les Russes ont montré un grand intérêt pour ce type de politiques innovantes et nous n'avons pas constaté de schisme entre Europe de l'Est et de l'Ouest. Les projets de résolution et de recommandation figurent sur le site Internet du Conseil de l'Europe en trois langues. La résolution se réfère à la Charte urbaine européenne et invite les collectivités locales :

« a. à sensibiliser les citoyens à l'organisation du temps dans la famille et l'environnement immédiat et à l'opportunité d'y apporter des aménagements, à co-construire avec la société civile une nouvelle organisation qui réponde aux défis de nos sociétés modernes ;

b. à vérifier dans quelle mesure les questions temporelles et les conflits liés au temps constituent une préoccupation des citoyens et des entreprises dans le contexte local ;

c. à créer des Bureaux des Temps, organes clés des politiques locales d'aménagement des temps pour mettre en adéquation l'offre et la demande en temps, prendre et coordonner des initiatives pour optimiser les horaires et améliorer la disponibilité des services publics dans le but de faciliter la vie quotidienne des citoyens ;

d. à étudier, d'une manière transversale et intersectorielle, les voies et moyens de promouvoir les politiques temporelles dans l'environnement local ;

e. à rechercher la concordance des temps urbains et des temps sociaux afin de pouvoir répondre à des demandes d'ajustements temporels entre obligations de la vie quotidienne des citoyens d'une part et l'accessibilité spatio-temporelle des équipements et des services urbains d'autre part ; cette recherche doit également répondre à des objectifs de solidarité, de lutte contre les exclusions sociales et de cohésion ;

f. à intégrer la dimension temporelle dans toutes leurs politiques ;

g. à appliquer les concepts et faire usage des instruments disponibles pour la mise en œuvre de ces politiques tout en vérifiant leur pertinence ; créer de nouvelles formes de participation (tables de coprojection, dialogue sociétal) et de nouveaux types d'instruments de lecture et de représentation de la réalité spatio-temporelle d'un territoire (analyse et cartes chronotopiques) ;

h. à échanger les meilleures pratiques avec d'autres territoires au niveau national et international afin d'initier ou de développer des processus d'apprentissage en la matière. »

Quant au projet de recommandation, il propose au Comité des ministres du Conseil de l'Europe d'inviter les états membres :

« a. à susciter une prise de conscience des évolutions des rythmes urbains, y compris par le biais des médias ;

b. à promouvoir les politiques temporelles au niveau local et à favoriser leur généralisation ;

c. à mener des politiques incitatives invitant les collectivités à créer des Bureaux des Temps dans les agglomérations, à soutenir des actions concrètes et les entreprises privées qui intègrent les politiques temporelles ;

d. à capitaliser les savoirs et les savoir-faire et créer des pôles d'expertise auxquels les collectivités locales peuvent se référer ;

e. à diffuser les bonnes pratiques et favoriser la mise en réseau d'acteurs ;

f. à recenser les instruments et outils de mise en place et de soutien des politiques temporelles disponibles au niveau national et dans d'autres pays, favoriser leur développement et encourager leur évaluation scientifique ;

g. à encourager la recherche dans ce domaine, notamment par la création de disciplines académiques spécifiques et de « laboratoires des temps ».

Enfin le Congrès invite le Comité des ministres du Conseil de l'Europe à prendre en considération le « droit au temps ». Ce nouveau droit auquel j'ai consacré un livre implique de souscrire aux cinq points que j'ai évoqués hier concernant la qualité de vie vue sous l'angle temporel. Il s'agit d'un droit « parapluie » qui implique le droit à la mobilité, la résistance contre la discrimination dans l'usage du temps, le droit à l'espace public et à l'accessibilité des services publics.

Je suis le Président de la Société allemande de la politique des temps et nous tenons notre réunion annuelle la semaine prochaine. Il me semble qu'un concept européen est nécessaire et pourrait s'exprimer dans la charte européenne de la ville humaine. Par ailleurs, je pense qu'il faudrait construire un réseau entre les Temporelles, la Société allemande et le réseau de Barcelone, tous réunis derrière la bannière du « droit au temps ».

La constitution d'un réseau européen

Dominique ROYUUX

Ulrich Mückenberger a préfiguré le colloque de Barcelone. Nous devons en effet saisir cette opportunité. Je sollicite les commentaires de Patrick Vassallo, au nom des représentants français de Tempo dans le réseau de Barcelone, ainsi que ceux des autres membres de la Commission Europe : Jean-Yves Boulin, Patrice Vuidel, Chrystelle Amblard, qui représente Catherine Labrousse, Vice Présidente à la Communauté d'agglomération de Montpellier.

Patrick VASSALLO

Conseiller municipal à Saint-Denis, Vice-Président de Tempo Territorial

Le réseau européen auquel nous travaillons de longue date existe depuis un an. Nous avons signé un accord à Barcelone afin de travailler ensemble en tenant compte de nos cultures. Au départ, nous avons organisé le travail par thème. Nous nous sommes aperçus qu'il valait mieux élargir notre collaboration car nous avons constaté des inégalités trop fortes entre nos façons de faire. Le secrétariat technique est assuré par Barcelone. Ce réseau regroupe des membres italiens, espagnols et français mais il a vocation à s'élargir. Nous disposons d'un site Internet sur lequel est téléchargeable une trentaine de documents utiles. Nous nous retrouvons les 18 et 19 novembre prochains pour faire le point, définir nos axes de travail et nos objectifs au plan européen comme au plan local. Les initiatives de Tempo Territorial sont capitalisées dans ce réseau.

Patrice VUIDEL

Les journées du 18 et 19 novembre sont ouvertes à tous. En France, Tempo représente tous ses adhérents, mais n'hésitez pas à vous joindre à nous. Un site Internet a été développé par la ville de Barcelone et nous pourrions gagner à y diffuser encore davantage d'informations structurées pour être partagées.

Dominique ROYUUX

Le site de Tempo Territorial renvoie-t-il sur le site du réseau de Barcelone ?

QUEL RÔLE POUR L'EUROPE ?

Oriane BOURDENET

Chargée de mission à la démocratie participative et à la conciliation des temps, Ville de Chambéry

Non. J'y veillerai à l'avenir.

Thierry HALAY

Les politiques temporelles diffèrent selon les villes et les pays mais nous avons constaté qu'il existe de nombreux points communs entre nous. La méthodologie suivie est partout la même : diagnostic, concertation avec un ensemble de partenaires privés et publics, mise au point de propositions, expérimentation, évaluation, et éventuellement généralisation. Les réseaux sont aussi un des points forts de ces politiques. Nous avons besoin de tout le monde : Bureaux des Temps, chercheurs, associations. La Société allemande pour les politiques des temps serait la bienvenue dans ce réseau de Barcelone.

Montserrat CALVO VALLVERDU

La session du 18 et 19 novembre prévoit une table ronde sur les différentes politiques des temps mises en œuvre ; nous pourrions y inclure la résolution votée par le Conseil de l'Europe. L'ordre du jour complet est consultable via Tempo Territorial.

Dominique ROYOUX

D'autres personnes souhaitent-elles réagir sur l'intégration du droit au temps à la charte européenne de la ville humaine ?

Jocelyne BOUGEARD

J'approuve naturellement cette proposition. Nous pourrions aussi intervenir en commun auprès du Conseil de l'Europe pour soutenir cette résolution et veiller à ce que ces principes soient appliqués ensuite dans nos pays respectifs.

Christine BAAIJENS

Les Pays-Bas aimeraient faire partie de votre réseau européen. J'espère également que « Time Design », fondation indépendante, pourra jouer un rôle dans ce travail européen. Il est toujours intéressant de voir plus loin et plus large que nos propres réalisations nationales pour approfondir notre champ de réflexion.

Dominique ROYOUX

Nous accueillerons bien sûr volontiers les Pays-Bas qui étaient déjà présents à Barcelone. Nous invitons aussi la Pologne à se joindre à nous.

Habib MOUFFOKES

Des contacts avec d'autres pays non européens ont-ils été pris ?

Dominique ROYOUX

Je crois que nous sommes en lien avec la Finlande et le Québec.

Juliette ROCHMAN

Le Québec mène une expérience pilote à Charlevoix et, dans une moindre mesure, à Gatineau. Ils commencent tout juste à s'intéresser aux politiques temporelles et seraient ravis d'échanger avec vous sur ce sujet et d'organiser un événement dans leur pays. Je tâcherai de renforcer nos liens.

Janusz SLODCZYK

Directeur de la faculté économique de l'Université d'Opole, Pologne

Notre pays, la Pologne, serait très heureux d'intégrer votre réseau européen. Nous nous concentrons trop souvent sur les aspects techniques de l'organisation et de la planification de l'espace urbain, alors que parfois, des solutions très simples peuvent améliorer la qualité de vie sans budget important. J'estime qu'il est important de se recentrer sur la dimension humaine dans la gestion de la ville.

Synthèse et conclusion

Dominique ROYOUX

Président de Tempo Territorial

Merci à tous pour cette matinée au contenu très riche. Je vais tenter pour clore ces septièmes Temporelles, de dresser une synthèse en sept points. Ils confirment le titre de notre manifestation. Rapprocher les termes temps et urbanisme n'a de sens que pour évoquer des aménagements urbains qui prennent en compte d'abord les besoins des habitants, des touristes, des passagers de la ville et des territoires, c'est-à-dire un urbanisme sensible à la saisonnalité des usages comme l'a souligné Catherine Gabriel, capable de « mutabilité » en fonction de la croissance démographique a insisté Danièle Vigier.

1) Nous avons enrichi notre méthodologie d'approche et de compréhension en termes de diagnostic via les interventions d'Anne-Marie Monomakhoff et de Benoît Guinamard, qui ont évoqué une méthode d'observation globale, fine et sensible et la possibilité aujourd'hui de construire des indicateurs temporels. Marie-Christine Couic nous a appris à manier les échelles d'observation, de concertation et de programmation. Je retiens aussi les cinq indicateurs de qualité de vie temporelle d'Ulrich Mückenberger et notamment le droit à disposer de son propre temps. Le temps doit être réhabilité dans les diagnostics sociaux et donner lieu à un débat entre les acteurs sur les conditions de son utilisation. Je retiens également la proposition de Catherine Coutelle, qui invite Tempo à faire pression sur les producteurs de données pour obtenir des résultats sexués au sein des enquêtes.

2) Il est nécessaire d'analyser temporellement toutes les situations sociales et spatiales sous l'angle du triptyque employé/employeur/utilisateur, que Pierre Pribetich a détourné en opérateur/collectivité/usager. Nous devons aussi travailler sur la mobilisation et la représentativité des usagers, notamment dans les opérations d'urbanisme futures où ces utilisateurs demeurent inconnus (cf. séminaire de Lucie Tortel à Lyon).

3) Nous avons beaucoup évoqué les variations d'échelle lors de ces Temporelles en partageant des projets départementaux, régionaux, voire interrégionaux en matière d'accessibilité notamment. Les villes ne sont plus les seules à se saisir des politiques temporelles.

4) Nous avons tenté de caractériser l'urbanisme temporel de la ville évolutive en décrivant et analysant la multi-dimensionnalité de la qualité de vie. Chantal Trouwborst a ainsi expliqué aux journalistes, lors du point presse d'hier, combien la position des bancs sur une place était importante. Vittorio Sopetto et Marisa Cortese ont beaucoup parlé du rôle de l'espace public à Turin dans l'appropriation temporelle d'un territoire. Ville évolutive rime avec politique évolutive. Les politiques temporelles font évoluer les politiques sociales et s'immiscent partout, sans même porter leur nom.

5) Nous nous sommes beaucoup interrogés sur les vertus de la densification et de la mutualisation en faveur de la maîtrise du temps individuel et collectif. Danièle Vigier nous a fourni une belle grille d'analyse sur les conditions et les limites de la mutualisation et Christine Baaijens l'a confirmé dans le cadre de son exposé sur les écoles élargies. Une école sur trois pense que les habitants du quartier sont concernés : c'est encore peu mais l'articulation des activités éducationnelles, culturelles et sportives est prometteuse. André Gervais nous a aussi présenté, par le biais de l'étude sur la gratuité des transports en commun, le fait que le résultat d'une mesure n'était pas toujours celui qu'on escomptait.

6) Nous avons évoqué les nouveaux systèmes de gouvernance issus des politiques des temps. Les « tables quadrangulaires » ont été rejointes par toutes sortes de ressources territoriales pour faire évoluer cette ville sensible qui s'intéresse à tout le monde. L'attention aux personnes contraintes reste malgré tout essentielle. Les représentants de Barcelone ont présenté une méthodologie séquentielle, alors qu'Ulrich Mückenberger prône une méthode plus intégrée. Tous s'entendent avec Carme Carrera Escuder pour considérer que les politiques temporelles concernent toutes les politiques publiques et doivent être reconnues comme telles. Leurs prises en compte, par la mutualisation notamment, permettent de lutter contre la désertification et la

disparition des services publics en milieu rural. La bonne accessibilité aux services du territoire, la prise en compte de la mobilité par tou-te-s, l'organisation de l'espace public pour le plus grand nombre, mais aussi la possibilité de dégager du temps personnel et collectif, constituent bien aujourd'hui les nouveaux ingrédients des politiques temporelles.

7) Le nouveau droit pour le citoyen évoqué par Montserrat Calvo Vallverdu au début de son intervention a été repris par Ulrich Mückenberger. Tous les propos depuis hier matin sont concordants avec le contenu de ce droit au temps, condition de la citoyenneté contemporaine. La ville (et le territoire) fonctionne bien quand elle est négociée a souligné Marie-Christine Couic. Merci à tous, à Chantal et Sophie, aux traducteurs et traductrices, à nos amis étrangers, à tous intervenants et participants. N'oubliez pas notre première journée de formation le 26 janvier prochain.

À l'année prochaine pour nos 8^e Temporelles à Rennes.